CHALAIS infos

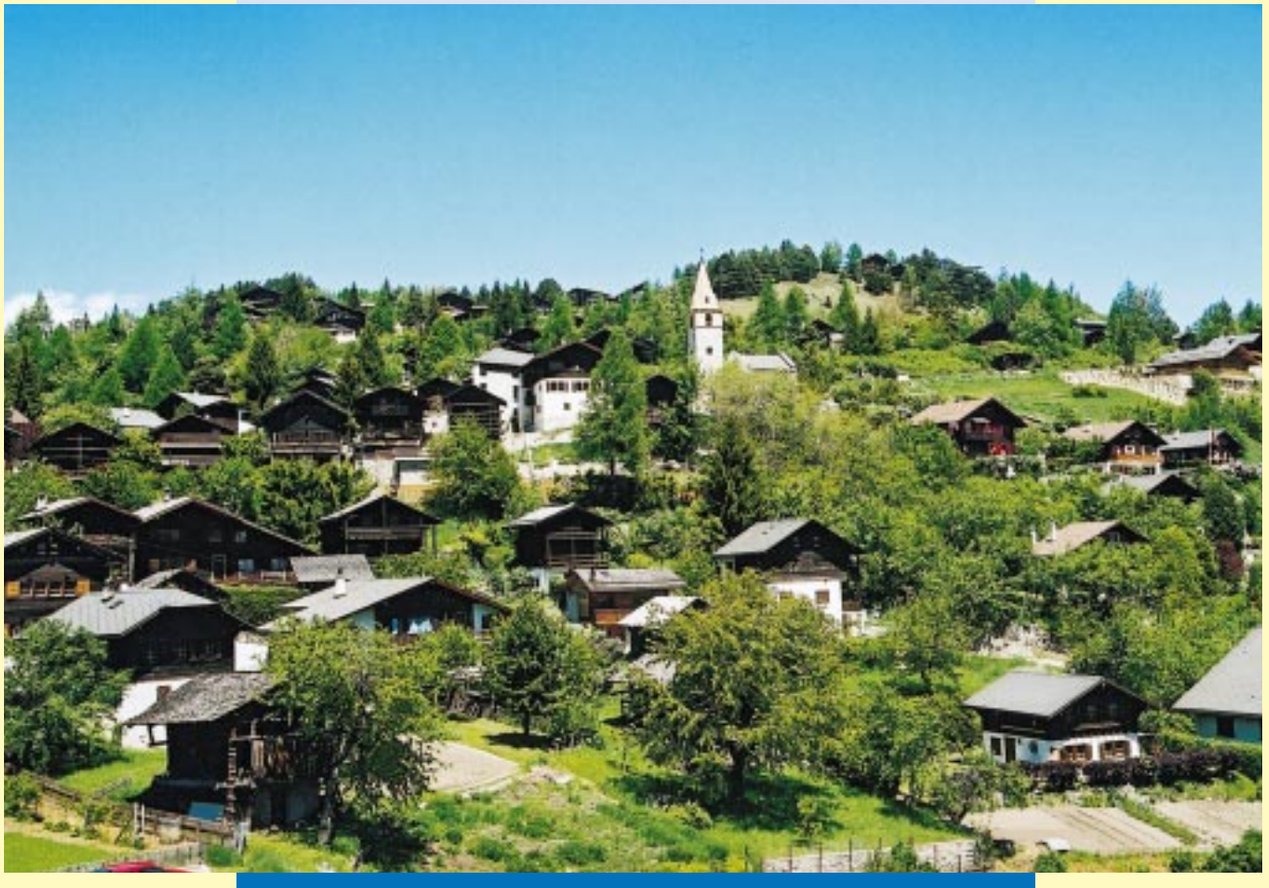

VERCORIN
CHARME ET FRAÎCHEUR

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N° 4 - JUIN 2002 / LÉGISLATURE 2001-2004

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

L'Assemblée primaire **communale** est convoquée

LUNDI 17 JUIN 2002 À 20 H

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 18 décembre 2001
2. Comptes de l'exercice 2001 (Présentation - Rapport de l'organe de contrôle qualifié - Approbation)
3. Rapport des chefs de départements
4. Divers

L'Assemblée primaire **bourgeoisiale** est convoquée

MARDI 18 JUIN 2002 À 20H.

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire bourgeoisiale du 19 juin 2001
2. Comptes de l'exercice 2001 (Présentation - Rapport de l'organe de contrôle qualifié - Approbation)
3. Budget 2002
4. Agrégations bourgeoisiales
5. Divers

PLAN DE SCOLARITÉ 2002/2003

Ouverture de l'année scolaire - Jeudi matin 22 août 2002
Enfantines: 9 h 30 - Primaires: 9 h
Clôture de l'année scolaire - Mercredi soir 25 juin 2003

<u>Vacances</u>

Automne	du mercredi 23 octobre 2002 à midi au lundi 4 novembre 2002 le matin
Noël	du vendredi 20 décembre 2002 le soir au lundi 6 janvier 2003 le matin
Carnaval	du vendredi 28 février 2003 le soir au lundi 10 mars2003 le matin
Pâques	du mercredi 16 avril 2003 le soir au lundi 28 avril 2003 le matin
Ascension	du mercredi 28 mai 2003 à midi au lundi 2 juin 2003 le matin
Pentecôte	du vendredi 6 juin 2003 le soir au mardi 10 juin 2003 le matin
Fête-Dieu	du mercredi 18 juin 2003 à midi au lundi 23 juin 2003 le matin

Les élèves vont à l'école les mercredis après-midi 16 avril 2003 et 25 juin 2003.

ÉDITORIAL
LES FINANCES: UNE AFFAIRE AUSSI DE CREDO

Dany Perruchoud

Dans l'appréciation d'une situation financière, la politique joue un rôle exagéré. A bons comptes s'opposent inévitablement les sceptiques et à mauvais comptes les optimistes trouvent toujours une bonne raison de commenter.

Ajoutez à ce débat les experts aux opinions souvent frileuses - puisque la prudence par définition n'est jamais mauvaise conseillère et que se tromper en bien n'est pas considéré comme faute - et vous remarquerez toute la fragilité des appréciations comptables.

Plus on essaie de défendre sa cause, plus on donne l'impression de se justifier, donc d'armer les sceptiques et de renforcer les interrogations.

D'ailleurs je me demande si moi aussi je ne suis pas en train de tomber dans le même piège et de laisser ainsi planer un certain doute.

Alors fi les commentaires et place aux chiffres.

Oui nos comptes sont bons. Ils le sont même au-delà des espoirs que nous avions mis dans le budget du même exercice.

Oui notre marge d'autofinancement peut être qualifiée d'excellente dans le contexte de cette révision fiscale.

Oui notre dette se réduit. Les chiffres le prouvent et eux, ils ne font pas partie du discours. Ils révèlent en tout cas une bonne situation financière qui nous permet d'envisager l'avenir sans trop d'inquiétude.

Dessiner l'avenir: la belle affaire.

Le nôtre tient en quelques mots. Une commune se construit tous les jours à des rythmes irréguliers. Par le passé, des accélérations étaient nécessaires.

On l'a fait avec un programme ambitieux pour combler un certain retard. Aujourd'hui nos équipements de nécessité sont réalisés et nous pouvons donc réfléchir sans précipitation aux prochains investissements.

Certains font partie des besoins d'une commune moderne. D'autres relèvent du confort.

Mais dans les deux cas, grande est la satisfaction de penser qu'au regard des comptes et de leur évolution prévisible, le futur en marche s'inscrira avec nous puisque nous avons la capacité d'y répondre.

La question du futur est donc nécessairement ailleurs.

Construire ou ralentir? Les chiffres se taisent. Ils ont déjà parlé.

Il nous reste à exprimer nos convictions. Un défi sur mesure qui alimentera à nouveau le débat des sceptiques opposés aux optimistes.

Finalement voyez-vous, même sans les chiffres, la politique est incontournable.

Le Président
Dany Perruchoud

PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU MARDI 18 DECEMBRE 2001

M. Dany PERRUCHOUD, président, ouvre cette séance et présente ses salutations aux 79 citoyennes et citoyens.

Il donne lecture de l'ordre du jour de cette assemblée qui a été publié dans le Bulletin Officiel et le Journal de Sierre et porté à la connaissance des citoyennes et citoyens de la Commune par l'intermédiaire de «CHALAIS-Infos».

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 18 juin 2001

Le procès-verbal a été reproduit intégralement dans CHALAIS-Infos N° 3 de décembre 2001. Sa lecture n'est pas demandée. Il est approuvé sans modification.

2. Présentation du budget 2002

Ce budget présente 3 caractéristiques principales.

Il essaie tout d'abord de contenir voire de réduire l'endettement.

Le 2e point concerne les recettes fiscales qui demeurent relativement inconnues du fait des importants retards dans la taxation fiscale et de l'introduction, depuis le début de janvier 2001 de nouvelles dispositions légales.

Le Service cantonal a estimé que cette nouvelle loi fiscale apporterait une diminution des recettes fiscales d'environ 8%. Le Conseil a été relativement prudent et s'est contenté d'une réduction de 3% sur la moyenne des recettes de la période fiscale précédente.

La 3e caractéristique concerne les dépenses qui deviennent de plus en plus difficilement maîtrisables, tout spécialement si l'on s'en réfère au débat sur les frais des hôpitaux ainsi qu'aux problèmes liés aux cas d'assistance.

Pour le surplus, avec les autres modifications mineures dont les explications se retrouvent dans CHALAIS-Infos, le compte de fonctionnement présente des recettes totales pour Fr. 8'059'251.-- et des dépenses de Fr. 6'891'496.--, ce qui donne une marge d'autofinancement de Fr.1'167'755.--.

Les investissements nets s'élèvent à Fr. 879'000.--, soit en définitive, un excédent de financement de Fr. 288'755.--, montant qui sera consacré à l'amortissement de la dette communale.

L'endettement net à fin 2000 s'élève à environ 17,5 millions.

Comme vous le savez, le rapport ANGELINI nous a très mal noté, mais les arguments avancés ne semblent pas être très rationnels et ne prennent pas en considération les spécificités de nos communes.

Ce rapport considère la commune comme un gestionnaire de fortune avec des facteurs de rentabilité d'entreprises.

Les critères retenus sont peu appropriés à la situation valaisanne.

L'endettement brut ne prend pas en compte les subventions et les recettes parafiscales - qui représentent chez nous plus de 20 % de l'ensemble des recettes - sont exclues des calculs.

Une dette doit d'abord s'apprécier notamment en fonction des réalisations existantes, mais aussi des taux d'intérêt et de la qualité des institutions créancières (LIM - Paroisses - Fonds spéciaux - Banques).

Par ailleurs, les transferts de tâches entre l'Etat et les communes sont aussi un critère important.

En définitive, il reste une question générale qui est de savoir quelle génération doit payer la dette publique. Est-ce que tout doit être amorti très rapidement ou faut-il tenir compte des amortissements ordinaires des réalisations effectivement réalisées?

Il faut aussi relever des contradictions notables, entre autre, le fait de signaler un très fort endettement avec un coût d'endettement faible.

Toutefois, le mérite de ce rapport est de mettre en évidence quelques points principaux dans la gestion communale, notamment le choix judicieux des prochains investissements.

Par ailleurs, il définit un critère intéressant et innovateur (le critère de Maastricht = 60 % du PIB) qui précise que la dette idéale serait représentée par un taux d'endettement de 200 % des recettes globales, soit pour Chalais, une dette totale de près de 16 millions de francs, toute proche de la situation actuelle.

Dans ce même domaine, le Département des Finances effectue également des analyses de la situation de la commune et leurs critères n'ont pas jusqu'ici révélé des écarts trop graves par rapport aux moyennes des communes valaisannes.

3. Taxes d'hygiène - Nouveau tarif

Le compte «Hygiène» présente, au 31 décembre 2000, un découvert de Fr. 1'230'400,-- avec un déficit annuel 2000 de Fr. 86'044,--.

Le Conseil ne peut pas poursuivre sur cette voie, par le fait que ce service devrait être autofinancé et répondre au principe du pollueur-payeur. Dans la situation présente, il y a des prestations réelles d'un service à disposition du public dont les recettes doivent suffire à son existence, ce qui n'est largement pas le cas aujourd'hui.

Le Conseil s'est tout d'abord penché sur la rationalisation du service. Toutes les possibilités ont été étudiées de manière attentive et mises en œuvre. Aujourd'hui, on peut assurer que des économies nouvelles ne sont plus possibles.

Le Conseil s'est également posé la question de l'importance financière de cette taxe. Un tour d'horizon permet de constater que les propositions du Conseil ne sont pas exagérées. A Grône, un montant de Fr. 260,-- par ménage est prélevé.

A Chermignon, il existe 2 tarifs différents, soit Fr. 230,-- par habitation en station et Fr. 210,-- au village.

A Montana, le tarif est encore particulier puisqu'il correspond à 48 ct. multiplié par le volume du bâtiment.

A Lens, il s'agit d'un pour mille de la valeur cadastrale en station et 0,5 pour mille au village.

A St-Léonard, le tarif est proportionnel à la taille de la famille avec un minimum de Fr. 120,-- et un maximum Fr. 200,--.

Dès lors, sur la base des arguments développés, le Conseil communal propose un nouveau tarif pour les taxes d'hygiène; il se présentera comme suit:

jusqu'à 2 pièces:	Fr. 194,--
3 pièces:	Fr. 217,--
4 pièces et plus:	Fr. 240,--
Bureaux:	Fr. 2,30 le m^2
Hôtels et cafés:	Fr. 4,70 le m^2
Entreprises diverses:	Fr. 233,--
Mayens (zone mayen):	Fr. 78,--

La TVA (7,6 % actuellement) est facturée en sus.

L'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2002; pour le surplus, les dispositions du règlement actuel sont applicables.

M. Gaspard FOURNIER relève une différence sérieuse entre les explications de la page 15 et celles de la page 24 de CHALAIS-Infos au sujet des soldes des comptes autofinancés.

Le Président explique qu'en page 14, il s'agit de l'ensemble des investissements depuis la création des comptes séparés, alors qu'en page 24, il s'agit des découverts cumulés des services.

M. Jean-Marc ZUFFEREY relève que l'introduction de la nouvelle loi fiscale devrait réduire les recettes de l'ensemble des communes du Canton d'env. 40 millions. Il estime que la Commune essaie de récupérer cette perte sur les taxes.

Le Président rappelle qu'il s'agit de comptes autofinancés et qu'il n'y donc pas de lien direct, si ce n'est que les déficits actuels sont payés par les impôts ordinaires.

Mme Marie-Alice ALBASINI se demande si les critères ne pourraient pas être revus pour mieux tenir compte de la situation exacte des personnes.

En effet, une personne seule dans un 4 pièces n'engendrera pas autant d'ordures que toute une famille dans le même espace.

Le Président confirme qu'il est presque impossible de trouver le critère qui ferait payer la consommation exacte de chaque ménage. Cela est également perçu au travers des différents critères retenus dans les communes voisines.

M. Cédric RUDAZ précise que le Conseil s'est également penché sur la possibilité d'introduire une taxe au sac.

Malheureusement, tant que cette décision est isolée, il n'y aura pas de réelle solution et le tourisme des poubelles ne fera que s'accentuer.

A la demande de **M. Gilles COSTAZ**, le Président répond que si les taxes d'entreprises sont si basses, c'est qu'il s'agit d'évacuer uniquement leurs ordures ménagères et non pas leurs déchets industriels qui doivent être éliminés selon d'autres filières prescrites par la loi.

M. Alain PERRUCHOUD confirme que les taxes doivent tendre vers la plus grande justice possible et que cela mérite une réflexion profonde. De son côté, il pense que les nouveaux tarifs pourraient prendre en compte la consommation d'eau potable qui serait un critère d'utilisation assez juste.

Mais aujourd'hui, le Conseil doit refuser la progression des déficits et ne peut se permettre de retarder cette décision d'augmentation. Il est évident qu'une solution doit être trouvée à court terme.

M. Louis DEVANTHERY rappelle que ce débat n'est pas nouveau et se demande si l'augmentation actuelle suffira pour garantir l'avenir.

Mme Marie-Alice ALBASINI demande s'il serait possible d'envisager des taxes à la surface.

Sur proposition du Président, les citoyennes et citoyens acceptent MM. Gérald ANTILLE et Pierre AMOS en qualité de scrutateurs.

Au vote, la proposition du Conseil communal est approuvée par 51 voix, avec 1 opposition et 8 abstentions.

4. Principe de l'installation des compteurs d'eau

La maîtrise de l'eau est un défit pour tous les pays. Nous, qui ne connaissons pas de problème d'alimentation, nous devons être sensibles à la valoriser au mieux.

Dans ce sens, le Conseil présente un programme d'action pour ce service et demande à l'assemblée primaire d'engager les études nécessaires pour doter l'ensemble de la Commune de compteurs individuels avec des répercussions sur la perception des taxes (eau et égouts), la récupération des eaux de sources des Evouettes et du Ban et la valorisation des surplus d'eau.

Il est évident que cette décision de principe ne lie pas l'assemblée primaire, mais seulement le Conseil communal qui devra effectuer les études préconisées, en cas d'acceptation du principe qui est soumis à la décision de l'assemblée.

M. Philippe STAEHLIN demande l'état du réseau communal.

Le Président explique que le plan général d'évacuation des eaux est en cours de création et qu'il comprendra également le réseau d'eau potable. Par contre, ce travail est totalement indépendant de la pose des compteurs.

M. Pascal FUMEAUX demande si les propriétaires devront tout de même s'équiper d'un compteur, même si le principe est refusé.

Il est évident que si une nouvelle construction est érigée, il paraît utile de prévoir la place pour poser un compteur, afin qu'une obligation ultérieure ne soit pas trop onéreuse.

M. Dominique BALADIER pense que peut-être l'étude arrivera à la conclusion que l'on devrait en rester à la taxe forfaitaire pour couvrir ces frais.

M. Léo PERRUCHOUD demande si les compteurs sont à charge des propriétaires.

Effectivement, la pose sera à charge des propriétaires et une location sera perçue pour payer le compteur.

M. Roger SIGGEN est favorable à l'étude générale, mais estime que c'est l'irrigation qui représente le gros problème. Elle doit donc être résolue par utilisation accrue des bisses qui sillonnent notre commune.

M. Alain PERRUCHOUD estime que l'installation des compteurs encouragera le passage à l'utilisation de l'eau d'irrigation amenée par les bisses.

M. Marco CHRISTEN est favorable à effectuer une étude sur les canalisations, mais estime que la pose des compteurs va engendrer des frais supplémentaires importants et il ne voit pas où sont vraiment les économies.

Il relève par ailleurs qu'il y a quelques années les compteurs étaient posés à

Vercorin et maintenant lorsqu'il y a des transformations, ils sont tout simplement enlevés.

M. Alain PERRUCHOUD relève que le travail du relevé des compteurs peut se faire assez rapidement. Pour Sierre-Energie SA, par exemple, 40'000 compteurs sont relevés en l'espace de 15 jours.

Evidemment, dans certains cas, l'installation d'un compteur engendre un coût relativement important.

M. Gaspard FOURNIER est d'accord d'accepter le principe et dès que les chiffres seront connus les citoyens pourront alors se déterminer en connaissance de cause.

Mme Marie-Alice ALBASINI exprime également son soutien à ce principe qui va dans le sens d'une utilisation plus économique de l'eau.

Le Président propose une votation en deux temps.

Au vote, les citoyennes et citoyens acceptent, à une majorité qualifiée, le principe de l'étude globale.

En 2e objet, au vote, les citoyennes et citoyens acceptent le principe de la pose des compteurs par 36 oui, 21 non et 6 abstentions.

5. Emoluments administratifs en matière de constructions et de relevé des bâtiments

L'introduction de la mensuration cadastrale engendre des coûts de géomètre plus importants puisque les plans doivent être mis à jour toutes les années.

Le nouveau règlement des constructions, entré en vigueur en 1998, prévoit que ces frais sont portés à charge du requérant d'un permis de construire.

Pour éviter des complications, le Conseil propose des taxes forfaitaires fixées en fonction de la complexité de la construction.

Frais de conservation des mensurations cadastrales
- Cabane et annexe: Fr. 50.--
- Bâtiment individuel 4 à 6 angles: Fr. 350.--
- Bâtiment individuel supérieur à 6 angles: Fr. 450.--
- Immeuble: Fr. 700.--

Au vote, à une majorité qualifiée, les citoyennes et citoyens acceptent ce nouveau tarif.

Au niveau des frais administratifs pour l'étude des dossiers de construction, les travaux effectués par les différents services ne sont pas tous rémunérés à leur juste valeur.

Dès lors, le Conseil entend introduire des frais de traitement des dossiers de construction qui couvrent les frais engendrés par les contrôles techniques.

Frais de traitement des dossiers constructions

- Cabane et annexe: Fr. 50.--
- Bâtiment individuel 4 à 6 angles: Fr. 350.--
- Bâtiment individuel supérieur à 6 angles: Fr. 450.--
- Immeuble: Fr. 700.--

A la demande de M. Marco CHRISTEN, le Président répond que dans le cas d'un projet refusé, il n'y aura que les frais réels d'étude et de publication.

Au vote, à une majorité qualifiée, les citoyennes et citoyens acceptent les nouveaux tarifs proposés par le Conseil.

6. Acte de cautionnement de la STEP de Granges (Fr. 720'000.--)

D'importants travaux ont été effectués à la STEP de Granges pour amener les eaux traitées au Rhône.

Ces travaux ont déjà été acceptés en 1999, il reste à approuver ce cautionnement solidaire du crédit bancaire.

Au vote, à une majorité qualifiée, les citoyennes et citoyens acceptent ce cautionnement solidaire de Fr. 720'000.--

7. Rapport des Chefs de départements

Mme Jocelyne ZUFFEREY a le sentiment de se répéter quelque peu. En effet, les dossiers ne changent guère et elle n'a, comme nouveau sujet pour l'instant, que la bibliothèque de Vercorin qui devrait ouvrir ses portes vers Pâques 2002.

Par ailleurs, les travaux se poursuivent normalement dans ses différents dicastères notamment l'assistance, le chômage, la crèche et l'organisation scolaire.

Mme Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY relève que l'année a été bien occupée notamment avec la commission communale des constructions et la commission de salubrité.

Elle mentionne également son travail autour des zones industrielles de Grampraz et des Zittes et de la zone artisanale de Vercorin.

Elle signale qu'un relevé des passages et sentiers est actuellement en cours sur Vercorin.

L'agenda 21, soit la mise en objectif de projets pour le développement durable est un point qui lui tient particulièrement à cœur.

M. Cédric RUDAZ dresse un bilan succinct et condensé de son département des travaux publics.

Actuellement, il prépare activement les objectifs à court et moyen terme afin de donner un outil de conduite pour ce service.

Pour éviter des problèmes plus graves, il est indispensable de se concentrer sur l'invisible et notamment sur le souterrain.

En exemple, il mentionne les ruptures de conduites au début décembre qui ont causé plusieurs coupures d'eau.

Le salage à Vercorin est effectué en misant sur la sécurité et il doit malheureusement constater que pour le moment il n'y a pas d'autre solution réaliste.

M. Alain PERRUCHOUD fait état des projets en cours et de leur état d'avancement.

En ce qui concerne le Téléphérique, un parking près de la gare d'arrivée de Vercorin est à l'étude. Il permettra d'assurer des places supplémentaires pour le restaurant et d'améliorer les accès.

Il signale la pose des plaques des rues pour ce printemps et demande de faire bon accueil à cette installation.

Dans ce même esprit, la signalisation routière sera également remise en état et complétée.

Le dossier de l'extension de la zone sportive de Bozon est bien évidemment le plus important.

Ce projet propose un programme d'intention très large pour une utilisation optimale de ces terrains.

8. Divers

Mme Marie-Alice ALBASINI remercie le Conseil pour l'introduction des cours de chant pour les enfants de Vercorin et son soutien aux enfants qui se trouvaient, en butte aux réclamations d'une voisine qui ne supportait pas le bruit des planches à roulettes et rollers, sur la cour de l'école à Vercorin.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt cette assemblée à 22 h 30.

Il invite les citoyennes et citoyens à partager le verre de l'amitié.

Futur axe principal pour Vercorin

LE CONSEIL COMMUNAL A DÉCIDÉ

- de procéder lui-même à l'encaissement de la taxe de promotion touristique, tâche qui avait été confiée jusqu'à ce jour à l'Office du Tourisme;
- d'adhérer à l'association pour l'accueil extra-familial dont la cotisation annuelle se monte à Fr. 0,40 par habitant;
- de refuser la vente des terrains bourgeoisiaux et de ne pas remettre en question le principe accepté par l'assemblée primaire de mettre à disposition ces terrains par contrat de superficie;
- de reconduire le contrat d'entretien de la Place des Chevaliers avec le FC Chalais, pour le montant de Fr. 4'500.-- par année;
- de renoncer à engager un employé touristique compte tenu du renoncement de la société de développement Vercorin – Tourisme à participer à hauteur de Fr. 25'000.-
- d'accepter les devis estimatifs de quelque Fr. 15'000.-- pour la restauration de tableaux appartenant à la Paroisse de Vercorin;
- d'accorder les facilités de passage pour la nouvelle ligne EOS projetée au sud du village, sous le Bisse de Riccard en remplacement de l'actuelle ligne;

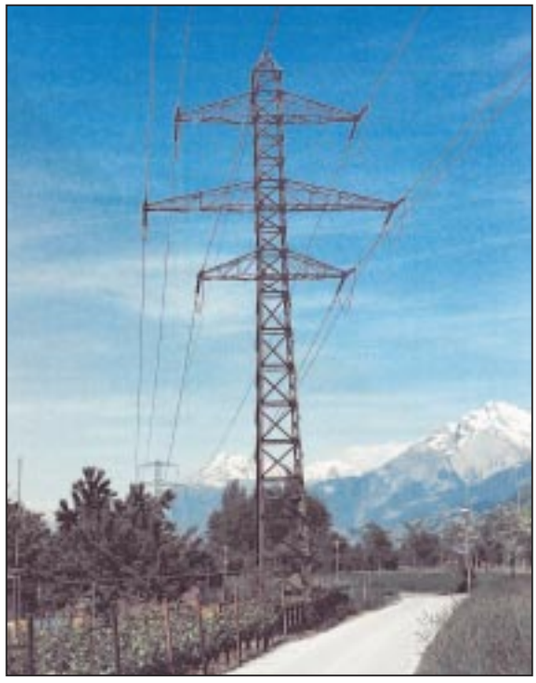

Ligne EOS: un projet de la déplacer

- de refuser l'acquisition de surfaces en zone forêt, même au prix de la taxe cadastrale tout en se déclarant favorable, pour les seuls frais d'acte, à reprendre de tels terrains si des propriétaires voulaient absolument s'en séparer;
- de répondre négativement à l'engagement de jeunes étudiants souhaitant effectuer leur stage de Maturité Professionnelle Commerciale (MPC) pour des raisons de manque de place et de disponibilité;
- d'autoriser l'utilisation d'une ancienne écurie dans la zone «vieux village de Chalais» pour le gardiennage de chevaux;
- d'arrêter pour chaque département les objectifs 2002;
- de refuser de subventionner, au-delà des obligations légales, l'actuelle écurie de Vercorin pour des aménagements à moyen terme en précisant son souhait de voir déplacer ces installations en un autre lieu, notamment à l'entrée de Vercorin;
- de soutenir l'activité de Passeport Vacances organisée par la société de développement Edelweiss en octroyant une subvention de Fr. 1'500.-;
- de procéder à l'étude des plans d'aménagements spéciaux prévus dans le nouveau règlement des constructions;
- de favoriser toutes les sociétés locales en prenant au coût communal la fourniture d'énergie électrique au tarif de Fr. 0,10 le Kwh;
- de mandater le bureau Géoval SA pour une étude sommaire sur les captages de sources possibles dans la région de Lardeban et de Santa Maria;
- de refuser d'exonérer une entreprise locale de la location des terrains bourgeoisiaux quand bien même l'activité de cette entreprise est économiquement intéressante pour notre collectivité;
- de participer au capital social de la société «La Forêt de l'aventure SA» à Vercorin pour un montant de Fr. 15'000.--;
- de mandater le bureau Transportplan SA à Sierre pour l'étude d'un aménagement sur la place de Réchy en vue d'éviter le parcage

sauvage et ralentir également la circulation de la route cantonale aux abords de cette route;

- d'autoriser SIERRE-ENERGIE SA à poser une armoire de couplage à l'angle Nord-Ouest de la place des Chevaliers;
- d'acquérir au Crétillon une surface de 744 m^2 au prix de Fr. 3.-- le m^2;
- d'approuver le projet de remembrement parcellaire aux Harroz et de préparer sa phase de concrétisation;
- d'acquérir pour un montant de Fr. 1'500.-- un jardin de 200 m2 près du pompage de Chalais;
- d'approuver les comptes 2001 de la société de développement Vercorin Tourisme laissant ressortir un déficit de Fr. 23'000.-- ainsi que le budget 2002 prévoyant un bénéfice de Fr. 6'808.--;

Des rues signalées pour les villages de Plaine

- d'adjuger au bureau IMPACT SA à Sion, pour un forfait de Fr. 15'000.--, l'élaboration du cahier des charges du futur plan général d'évacuation des eaux;
- d'accepter l'adhésion à l'association pour le développement de la région de Sierre Pfyn-Finges, pour un montant de Fr. 300.-- par an;

- d'accepter d'une manière générale de reprendre les droits d'eau des consortages d'irrigation;
- d'autoriser la société InEDIT Publications SA à St-Sulpice à développer une plaquette de présentation de la commune de Chalais;
- d'acquérir 13 parcelles d'une surface de 5975 m^2 au lieu dit «Les Crétillons» pour un montant de Fr. 15'000.--;
- de préaviser favorablement le dossier de défrichement mis à l'enquête publique par le Consortage des Zamplan-Crétillon;
- d'accepter le transfert de la patente à la Buvette du Lavioz à Vercorin au nom de son exploitant M. Günther TODESCHINI;
- de mandater l'entreprise Salamin Frères à Chalais pour évacuer les branches des déchetteries (Fr. 14'000.--) et des troncs à Daval (Fr. 5'900.--) et les entreposer à l'ancienne gravière Pellanda devenue propriété de la commune;
- de verser un montant de Fr. 5'000.-- à la société en formation ImaginAlp SA en considérant ce montant comme une avance sur le futur capital-action;
- d'arrêter les taxes de promotion touristiques pour l'année 2002 et de notifier les bordereaux aux entreprises concernées;
- d'approuver les comptes 2001 du Triage forestier intercommunal qui présentent un bénéfice de Fr. 138'751.--;
- de préaviser favorablement les frais de surveillance des travaux du projet de défense de la route Chalais-Vercorin, au bureau Charly Berthod pour le montant de Fr. 44'620.--;
- de nommer une commission de valorisation des bâtiments, appelée «Village 2010» dont le but est d'inventorier les bâtisses dignes d'être subventionnées par la commune dans le cadre des travaux de restauration. Cette commission est composée de MM. Jean-Paul Main, président, André Darioli, membre et André Siggen, membre;
- d'acquérir un nouveau véhicule pour les travaux publics en remplacement de la jeep existante;

Une signalisation efficace et performante

LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE

75 ans de la BR et tout un programme pour les sociétés locales

- de l'intention émise par la Banque Raiffeisen de Chalais d'offrir dans le cadre des festivités du 75ème anniversaire de cet établissement la sortie d'automne qui se fera au nouveau Parc Aventure de Sigeroulaz;
- du rapport du Département des Institutions et de leur invitation à regrouper les chambres pupillaires en un service intercommunal;
- de l'acceptation par les services forestiers de repousser le début des travaux d'assainissement de la Forêt du Ban à ce printemps 2002 eu égard au retard dans la procédure d'adjudication par l'Etat du Valais alors qu'impérativement ces travaux devaient débuter en automne 2001;
- d'un projet de constructions de chalets et immeubles résidentiels sur les terrains de Roches Hombes d'une surface de plus de 20'000 m2, en fixant les conditions à remplir pour obtenir une autorisation de construire (accès, places de parc, gabarit des immeubles, plans des équipements);
- du plan directeur arrêté par la commission concernant l'aménagement de la zone sportive de la Commune, comprenant la construction d'un terrain de foot, de vestiaires, d'un jardin d'enfants, d'une place de beach-volley, d'un skate-parc;
- de la demande des propriétaires de l'aménagement privé de l'Orbin (Harroz) de reprendre tous les équipements de cette nouvelle route;
- du plan d'aménagement de la route Téléphérique de Chalais - Tour de Chalais et entrée du village établi par l'architecte-paysager M. Pierre Cotter;
- de la décision de la ville de Zürich d'octroyer à la Commune de Chalais, sur proposition du Département des Finances du Canton du Valais, un montant de Fr. 40'000.-- dans le cadre des travaux d'amélioration de la route de Chalais-Vercorin;
- du programme des tirs pour la saison 2002;
- d'un don de Fr. 1'000.-- octroyé par la Banque RAIFFEISEN de Chalais et destiné à la ludothèque de Vercorin;
- d'un rapport au sujet de la construction de la nouvelle salle polyvalente de Grône et des réserves émises par le Conseil d'administration du CO de Grône concernant le coût de cette construction et les critères de répartition retenus par la commune de Grône;
- des comptes de la STEP de Granges dont les frais d'exploitation s'élèvent à Fr. 639'510.-- ce qui représente pour la commune de Chalais, en fonction d'un débit de 984'406 m3 sur 3'483'124 m^3, un montant de Fr. 187'839.-- (28 % des dépenses);
- d'une offre de vente d'une surface de 17791 m2 de terrain agricole et 671 m2 de terrain industriel dans le secteur des Grampraz sous Réchy, en limite communale avec Grône pour le montant de Fr. 205'000.-- en laissant la porte des négociations ouverte;
- d'un rapport concernant l'aménagement de la zone industrielle des Grampraz sous Réchy;
- du décompte de la Paroisse de Chalais et du déficit d'exploitation pris à charge de la Commune pour un montant s'élevant à Fr. 84'265.--;
- du rejet par le Tribunal Cantonal des recours interjetés contre le nouveau plan de zone de la Commune de Chalais;

- d'attribuer le mandat du projet des Evouettes à Vercorin au bureau d'études NIVALP SA suite à l'acceptation par le service forestier cantonal et fédéral d'engager ces travaux;
- de ne pas entrer en matière sur une demande de modification du plan de zone compte tenu que ce dernier vient d'être approuvé par les instances compétentes (assemblée primaire et Conseil d'Etat);
- de proposer une indemnité de Fr. 40.-- pour l'expropriation des terrains de la Cure qui a été nécessitée par la construction de la route Sous l'Eglise de Chalais;
- d'accepter le transfert de la patente H du Café du Téléphérique à Chalais, à Mlle Fanny LINDER;
- d'accepter les conclusions du rapport intercommunal qui prévoit la régionalisation du service de la protection civile avec les communes de Chalais, Chippis, Grône et St-Léonard;
- de procéder à un appel d'offres régional concernant la mise en soumission des travaux de la route des Liches sous le Bisse à Vercorin;

2e sursis pour la COOP de Chalais?

- de rejeter l'opposition qui lui est parvenue , dans la mesure où elle est recevable, à l'encontre de la mise à l'enquête publique de toute la signalisation communale des villages de Chalais et Réchy;
- de fixer les modalités d'organisation de la Bibliothèque de Vercorin (cf. article ci-après)
- d'inviter tous les nouveaux domiciliés à une rencontre avec les Autorités, à la maison bourgeoisiale de Chalais;
- d'attribuer les subventions aux sociétés locales pour l'année 2002 (cf. tableau ci-après);
- de proposer une répartition des tâches touristiques entre la Commune et Vercorin-Tourisme (cf. article ci-après);
- de prolonger l'engagement de M. Eric Rudaz comme agent local AVS jusqu'en fin d'année 2003 et de transférer l'agence locale AVS à partir de cette date au sein de l'administration communale;
- de l'acceptation des travaux par le service des améliorations foncières du Canton du Valais concernant le Bisse de Briey pour un montant de Fr. 375'000.-- dont le 9 % sera mis à la charge de la Commune de Chalais;
- des directives du Service du feu au sujet du brûlage des herbes et broussailles (cf. art. ci-après);
- des effectifs scolaires pour l'année 2002-2003 desquels il résulte que seuls 33 élèves sont annoncés pour la prochaine rentrée scolaire ce qui a pour conséquence la fermeture d'une classe à Vercorin;
- d'un rapport concernant l'entretien des chemins pédestres et des mesures à apporter pour rendre plus attrayantes encore nos promenades dans le Vallon de Réchy;
- du projet du Conseil d'Etat et des modifications de la loi sur le régime communal prévoyant notamment le vote par l'assemblée primaire du budget et l'obligation de confier l'examen des comptes à une fiduciaire agréée;
- d'un rapport concernant les transports publics sur la rive gauche, entre Sion et Sierre et d'une meilleure coordination entre les concessionnaires des lignes postales ;
- du plan des investissements 2003 – 2007 de la commune qui sera présenté à la séance du budget 2003, plan prévoyant des investissements de Fr 8,8 millions financés par la marge d'autofinancement et le recours à l'emprunt de Fr. 1'500'000.-- en fixant la dette communale en 2007 à hauteur de 18 millions;
- de l'accord de tous les propriétaires de la route du Désertet à Vercorin de céder cette route à la commune de Chalais au prix de Fr. 20.-- le m^2;
- d'une pétition provenant d'habitants de Réchy se plaignant des bruits occasionnés par le stand de tir. Le conseil a décidé de demander au service de l'environnement les droits et obligations de la commune résultant de l'exploitation de ces installations;

- du rapport du service cantonal des routes ne s'opposant pas aux travaux que la commune souhaiterait entreprendre à l'entrée de Chalais et d'un éventuel projet d'améliorer la déviation de Chalais en direction de Vercorin, par la route sous l'église qui aujourd'hui est une route communale;
- d'un rapport de l'Office cantonal du feu exigeant certaines mesures de sécurité contre le feu à la maison bourgeoisiale de Vercorin et au complexe scolaire de Vercorin;
- de l'offre faite par Swisscom pour mettre à disposition du personnel pour le câblage permettant les liaisons internet à l'école de Chalais;
- d'un rapport de la Poste concluant à la fermeture du bureau postal de Réchy pour le 1er novembre 2002;
- d'un rapport concernant les eaux de source des Evouettes qualifiées de bonne qualité, douces et peu minéralisées;
- d'une demande de soutien financier par la commune, en vue de maintenir ouvert le magasin COOP à Chalais;
- du rejet et du classement par le Conseil d'Etat de la plainte du PDC par M. Jean Paul Julen, Marie Françoise Perruchoud et Cédric Rudaz contre le conseil municipal de Chalais au motif que les arguments avancés étaient sans pertinence (conseil d'administration de la société du Téléphérique Chalais-Vercorin SA – présidence et représentation équitable des forces politiques);

NOUVELLES AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

Famille Claude Castagna
Mme Lore Kovats
Famille Marcel Mathieu
Famille Claude-Alain Seewer
Famille Aloïs Suter
Famille Gerold Zumofen

LES HEUREUX NONAGÉNAIRES DE L'AN 2002

28 avril	Mme Bertha MABILLARD
8 avril	Mme Angeline CALOZ
16 septembre	M. René PERRUCHOUD de Lucien
14 octobre	M. Candide DEVANTHERY
13 novembre	Mme Henriette METRAILLER
22 novembre	M. Bernard FOLLONIER
23 novembre	M. Marcel PERRUCHOUD d'Auguste
24 novembre	Mme Frida FELLAY

Fête Dieu sur la place des Chevaliers

AUTRES ACTIVITÉS DU CONSEIL COMMUNAL

- **14 janvier:** Assemblée générale de Sierre Anniviers Tourisme (SAT)
- **17 janvier:** Séance de coordination Transports publics Sierre-Sion
- **17 janvier:** Apéritif FC Sion – Bourgeoisie de Vercorin
- **25 janvier:** Souper annuel du personnel communal
- **27 janvier:** Inauguration du nouveau télé-siège à Grimentz
- **29 janvier:** Soirée d'information Crèche communale

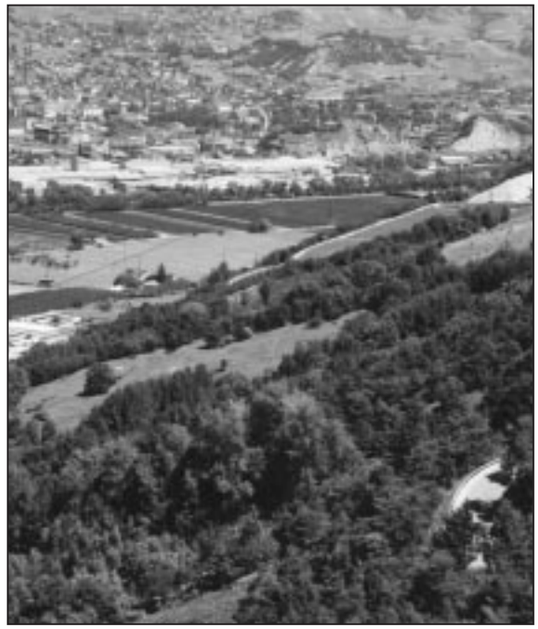

Zamplan-Crétillon: feu vert de l'Etat du Valais

- **2 février:**Assemblée générale de la Fédération VS des Pêcheurs à Vercorin
- **6 février:**Parc régional de Finges - Information sur les démarches
- **22 février:**Assemblée générale des Forces Motrices de la Gougra SA
- **22 février:**Séance de coordination pour le secteur Sierre-Chalais-Chippis
- **28 février:** Séance d'information pour les responsables de l'information
- **13 mars:**Commission des Eaux - Séance constitutive
- **21 mars:**Réception des cadres d'Alcan à la cave Bourgeoisiale de Vercorin
- **17 avril:** Transports publics Rive Gauche – Séance de coordination
- **19 avril:**Inauguration de la Bibliothèque de Vercorin
- **6 mai:** Assemblée générale de la Télécabine de Vercorin SA
- **7 mai:**Bus Anniviers - Séance de travail à Vercorin
- **13 mai:** Séance avec le service cantonal des routes
- **15 mai:** Assemblée générale de la société de développement de Sierre,
- **16 mai:** Séance plénière Transports publics Sierre-Sion
- **16 mai:** Assemblée générale du CRED
- **17 mai:** Assemblée générale de Radio Rhône SA, Sion
- **24 mai:** Assemblée générale de l' UTO
- **25 mai:** Assemblée générale du Consortage des Tsabloz
- **28 mai:** Assemblée générale du Téléphérique CHALAIS-VERCORIN SA
- **28 mai:** Assemblée générale de SODEVAL SA
- **31 mai:** SIERRE REGION - Programme des régions 2003-2006
- **31 mai:** Réception des nouveaux habitants dès 19 h 30
- **3 juin:** Assemblée générale de JOB Transit Services
- **3 juin:** Vernissage des avants-projets d'extension du Home Les Jasmins
- **6 juin:** Assemblée générale de Télévision Sierre SA
- **7 juin:** Assemblée générale du Consortage des Sources des Ziettes,
- **8 juin:** Apéritif de l'Ordre de la Channe à Vercorin
- **13 juin:** Assemblée générale de Sierre-Energie SA
- **14 juin:** Assemblée générale de la Fédération des Bourgeoisies Valaisannes
- **15 juin:** Assemblée générale de l'Association VS des Entrepreneurs à Vercorin

BESOIN DES FAMILLES DE LA COMMUNE DE CHALAIS

Le Conseil communal a confié au Cé-POL (centre de compétence en politique locale du centre de formation pédagogique et sociale) un mandat ayant comme objectif principal d'identifier les besoins des familles de la commune de Chalais en matière de structures d'accueil pour leurs enfants de 0 à 12 ans.

Sur un total de 249 ménages ayant des enfants de moins de 12 ans, ce sont au total 105 ménages qui ont pris la peine de répondre au questionnaire qui leur a été adressé. Un tel score représente un taux de réponse de 42 %, qui peut être considéré comme représentatif des besoins des ménages de la commune de Chalais.

De cette enquête, il ressort que:
- 27 ménages n'ont pas l'intention de changer leurs modes de garde actuels pour bénéficier d'une place dans une structure d'accueil à créer
- 78 ménages envisagent d'utiliser pour au moins un de leurs enfants une structure d'accueil

Types de structures d'accueil souhaités par les ménages ayant des besoins:

Le type de placement souhaité par les ménages ayant des besoins en structure d'accueil concerne principalement la garde pendant une semaine régulière. En outre, la demande de placement de ces 105 ménages ayant des besoins se concentre majoritairement d'abord sur la crèche et sur l'unité d'accueil pour les écoliers.

A cette demande en crèche, on peut encore y additionner la demande en garderie, étant donné que ces deux types de structures peuvent structurellement être englobées l'une dans l'autre, puisqu'elles sont pour des enfants de même âge.

En revanche, la demande pour la nursery est un peu moins importante.

Au niveau des coûts de fonctionnement, on peut estimer que le solde à la charge de la commune s'élève à près de Fr. 40'000.-- pour la crèche-garderie et à Fr. 13'000.--pour l'unité d'accueil pour écoliers.

D'après les heures et les jours de placement souhaités par les ménages, cette crèche-garderie devrait s'ouvrir de 6 h 30 à 18 h 30. Il en va de même de l'unité d'accueil pour écoliers.

Quant aux constructions, des démarches sont en cours avec l'association Beaulieu pour envisager d'agrandir le home de Chalais en y annexant une nouvelle construction qui pourrait servir tant les besoins d'accueil de la commune de Chalais que pour les nécessités des pensionnaires du home pour personnes âgées de Chalais.
L'assemblée primaire devrait être saisie de cet objet lors de l'examen du budget 2003 en décembre de cette année.

Crèche communale et extension du Home de Chalais

Glossaire:

Nursery:	enfants de 0 à 2 ans
Crèche:	enfants de 2 à 6 ans, avec pause à midi
Garderie:	enfants de 2 à 6 ans, placement à la journée
Accueil:	enfants de 6 ans et plus en dehors des heures de scolarité

DES VILLAGES PROPRES EN ORDRE !

La Commission de la salubrité effectue chaque année des tournées dans les villages de la commune. C'est la loi qui le veut ainsi. La première tournée a lieu au début du printemps et vise à encourager les propriétaires à ranger outils, matériel, vieilles carcasses et autres débris déposés autour de leurs habitations.

La deuxième, un à deux mois plus tard, invite les éventuels «oublieux» à faire ce rangement, faute de quoi des sanctions administratives éventuelles pourraient leur être infligées, ce qui ne se fait jamais de gaieté de cœur.

Enfin, une troisième tournée a lieu à la fin du mois d'août, consacrée surtout aux prairies et aux prés, qui doivent avoir été fauchés au plus tard à ce moment-là. En fonction de l'insalubrité constatée, il arrive que des mesures urgentes doivent être prises, aux frais des propriétaires récalcitrants. Pour les entreprises, des mesures progressives sont négociées, afin que nos zones artisanales et industrielles soient raisonnablement rangées.

La commission de la salubrité vous invite donc à laisser nos villages propres en ordre, car il y fait toujours mieux vivre et se promener agréablement.

La commission de la salubrité est composée de Mmes et MM. Marie-Françoise Perruchoud-Massy, Stéphane Rudaz, Gilles Costaz, Lucie Trentin et Stève Perruchoud

Des bâtisses de charme

TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE

L'assemblée primaire a décidé d'une réglementation par laquelle toutes les personnes qui retirent directement ou indirectement leurs revenus du tourisme sont assujetties à un impôt dont les montants sont affectés à la publicité de la station de Vercorin.

Cette taxe rapporte environ Fr. 60'000.—et, sous déduction d'une commission d'encaissement de 5%, elle sera intégralement redistribuée à la société de développement Vercorin- Tourisme.

Nouveau cahier des charges pour Vercorin Tourisme

La délégation de prélever la taxe à la SD n'est pas efficace et provoque de nombreuses réticences de la part des assujettis. D'autre part, les procédures de rappel n'ont pas le même suivi et comme il s'agit d'une taxe rendue obligatoire par décision réglementaire, l'administration communale par ses services est mieux apte à encaisser ces montants.

BIENTÔT.... UNE NOUVELLE ROUTE

Pour desservir une zone d'habitation vouée à la construction de petits chalets (0,25), le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieur Marc Etter, aux fins de réaliser l'étude d'un tracé routier.

Cette route est située sous le Bisse de Vercorin. D'une longueur de 250 ml, la chaussée est prévue à une largeur de 3,50 m, avec quelques places d'évitement. Cette route devrait permettre de viabiliser des parcelles pour un peu plus de 20 chalets.

Le coût de l'ensemble des travaux comprenant la construction de la route (Fr. 160'000.--), l'amenée d'eau potable et évacuation des eaux usées (Fr. 80'000.--), l'expropriation (Fr. 90'000.--) et divers frais administratifs (Fr. 20'000.--) s'élève à quelque Fr. 350'000.--.

Le projet a été mis à l'enquête publique en date du 10 août 2001. Nous avons enregistré trois oppositions. Suite à la demande d'homologation en date du 12 décembre 2001, le Conseil d'Etat s'est prononcé à ce sujet. En date du 15 mai 2002, il a admis les plans approuvés, déclaré les travaux d'utilité publique et rejeté les oppositions dans la mesure où elles étaient recevables.

Parallèlement, le Conseil a mis en soumission ces travaux et si le problème des expropriations peut être réglé d'un commun accord avec les propriétaires concernés, cette réalisation pourrait débuter en automne 2002 ou au plus tard au printemps 2003. Il est spécifié que la participation des propriétaires à ces travaux a été arrêtée à 50% des coûts de construction.

Départ de la future route sous le Bisse de Vercorin

RÉFECTION DU BISSE DE BRIEY

Le Lac du Bouillet est alimenté par le canal des Forces motrices de Gougra, Vissoie-Chippis au travers du siphon suspendu sur la Navizence. De là, la conduite d'eau d'irrigation est transportée jusqu'au lac par un système de canalisations en mauvais état.

Le bisse de Briey sert de colonne principale de distribution dont l'eau est répartie dans les différents secteurs du périmètre par plusieurs bisses. Les parcelles sont irriguées principalement par ruissellement.

Le dossier comprend deux parties distinctes:

a) Ce projet consiste à rénover le système de canalisations et à améliorer la gestion de l'alimentation en eau du lac du Bouillet, en posant une conduite sous pression à l'intérieur de la canalisation existante. Le bisse à ciel ouvert est conservé en l'état.
b) La deuxième partie de ce projet consiste à construire un exutoire au bisse d'irrigation de la zone ouest du consortage du bisse de Briey, en posant une conduite reliant le bisse de Briey au collecteur projeté de la route cantonale. Elle servira également d'exutoire au système d'assainissement de la zone humide située au-dessus de la route cantonale Chalais/Vercorin.

Coût des travaux:

Objet 1	Fr. 247'500.-
Objet 2	Fr. 127'500.-
Total	**Fr. 375'000.-**

La réalisation de ces ouvrages permet de:
- résoudre le problème d'irrigation du consortage
- proposer une solution d'irrigation par aspersion des zones situées à l'ouest du périmètre,
- proposer l'exécution des travaux d'assainissement des zones humides situées sur la route cantonale Chalais/Vercorin en commun avec le service des Routes Cantonales.

Bisse de Briey: travaux d'améliorations foncières

REMISES D'IMPOTS POUR DES CONTRIBUABLES PLACÉS DANS DES HOMES

Des demandes de remise d'impôts parviennent au Conseil pour des personnes qui se trouvent parfois en difficultés de trésorerie et que le seul et dernier recours est la vente de leur logement. Le Conseil a accepté, dans des cas de rigueur, de proposer une convention avec les proches parents afin de surseoir à cet encaissement jusqu'à la vente des biens fonciers . Ces montants reconnus par convention évitent de mettre les familles dans des situations périlleuses et leur permettent de prendre du temps pour réaliser les biens familiaux.

FEUX DANS LES JARDINS ET CAMPAGNE

Au printemps, le temps des nettoyages, mais aussi des brûlages des herbes sèches, des broussailles et des déchets de jardin est à nouveau là.
Les bases qui régissent la protection contre l'incendie et les éléments naturels et la protection de l'environnement prévoient à ce sujet les dispositions suivantes:

1.-- Le brûlage des feuilles, des plantes et des herbes est autorisé seulement si ces dernières sont mises en tas sur le champ et effectué sous contrôle et pour autant encore qu'il n'apporte pas de nuisance au voisinage.

2.-- Le brûlage des prés et des buissons est interdit; cependant, la commune peut délivrer une autorisation spéciale. Ce brûlage est autorisé exceptionnellement et doit s'effectuer sous la direction du commandant du feu.

Au premier plan: les jardins de Vercorin

COMMISSION DES EAUX

A la suite de la présentation qui a été faite à la dernière assemblée primaire, le Conseil a mis en place la commission des eaux chargée de faire un rapport sur l'ensemble du service, y compris de porter une réflexion sur les taxes des services publics et la pose des compteurs.

Le Conseil s'est réparti cet important travail en 5 sous-commissions présidées de la manière suivante:
Dany Perruchoud, président: étude des possibilités d'une régionalisation du service des eaux
Jocelyne Zufferey, vice-présidente: Examen du réseau d'irrigation en collaboration avec les consortages.
M.-Françoise Perruchoud-Massy: étude d'une réglementation communale en matière de services publics qui soit plus proche du principe pollueur – payeur.
Alain Perruchoud: étude technique et financière de la pose des compteurs et de leur exploitation.
Cédric Rudaz: Relevés des conduites existantes avec leur historique.

PROJET DE DÉFENSE ROUTE CHALAIS -VERCORIN

A l'initiative du Conseil communal, le géologue cantonal a mandaté un bureau d'études pour définir les risques courus par la route cantonale Chalais – Briey – Tunnels de Vercorin liés à des chutes de blocs de glace se détachant de cascades gelées en hiver, et en même temps préciser les risques éventuels de chutes de pierres, ainsi que proposer un programme d'intervention.

Après avoir présenté ledit dossier au Service des Forêts et du Paysage, en juillet 1999, en vue de la requête de financement, à la direction fédérale des forêts, il fut d'une part invité à préparer l'étude préliminaire et d'autre part à contacter un bureau d'ingénieur forestier pour l'élaboration de la partie forestière.

Justification du projet

La route cantonale Chalais – Vercorin est d'une part la seule liaison directe de la station de Vercorin et de la plaine, et en même temps la seule «voie de secours» du Val d'Anniviers en cas de coupure de l'accès sur la rive droite. Cette situation s'est produite par exemple lors des grands travaux en 1997, durant lesquels le trafic fut dévié pendant plus d'un mois via la rive gauche.

Potentiel des dangers tronçon Chalais – Briey

Le rapport relève qu'on peut considérer en général un potentiel de danger élevé concentré aux périodes de dégel de l'hiver avec une occurrence fréquente pendant trois à quatre mois de l'année.
Concernant les chutes de blocs rocheux, on peut considérer un degré de danger moyen avec une occurrence faible à moyenne, alors que pour les chutes de pierres des falaises bordant immédiatement la route, le degré de danger est élevé.

Potentiel des dangers tronçon Briey – Tunnels de Vercorin

L'étude structurale ne met pas en évidence des risques d'éboulement à grande échelle, mais plutôt des risques de chutes de blocs isolés. Les chutes de blocs sont en effet plus rares, mais les chutes de pierres sont très fréquentes.

Des blocs de dimension variable se détachent régulièrement des falaises et se cassent durant leur trajectoire. En plusieurs endroits, des pierriers d'éboulis se forment au pied de la falaise supérieure et il arrive que certains gros blocs poursuivent leur trajectoire dans la forêt, où ils sont généralement arrêtés par les arbres, mais certains peuvent atteindre la route, notamment dans la partie nord de la région étudiée.

Mesures proposées:

Sur le secteur Chalais – Briey, il est proposé des filets de protection contre l'érosion, avec un assainissement des rochers instables. En outre, un projet des améliorations foncières (consortage du bisse de Briey) prévoit d'amener l'exutoire du bisse de Briey jusqu'au bisse de Riccard, en branchant les eaux résiduelles directement dans la conduite qui passe à proximité de l'endroit où l'on prévoit de capter les eaux du couloir est.

Tronçon Briey – Tunnels: Il est également prévu de poser des filets contre les chutes de pierres, en associant des mesures d'assainissement sous forme de purge sur toute la surface rocheuse et forestière entre les falaises surmontant la route.

Le coût des travaux est devisé à Fr. 980'000.-, soit une somme de Fr. 490'000.-- par tronçon. L'ensemble du projet a été mis à l'enquête publique en date du 1er février 2002. Aucune opposition n'est parvenue.

Actuellement, le dossier a été transmis au secrétariat cantonal des constructions pour obtenir l'autorisation de construire qui est de la compétence de la commission cantonale des constructions.

Pour le surplus, le projet sera mis au bénéfice des subventions cantonales et fédérales pouvant atteindre 80 % du coût de construction.

Route Chalais – Vercorin: construction du mur à «La Boua» près des tunnels de Vercorin.

A la suite de l'affaissement de la route, le département des transports, de l'équipement et de l'environnement, en collaboration avec la commune de Chalais, a examiné les possibilités de consolider la route par la construction d'un mur, actuellement en cours de travaux.

Le Conseil d'Etat a décidé un crédit d'engagement pour cette construction et, à la suite d'une mise en soumission, les travaux ont été adjugés à l'entreprise André Epiney SA à Sierre pour le montant de Fr. 441'334.-

Compte tenu que cette route Chalais – Vercorin a un caractère régional, le chef du département a décidé que la répartition des frais à charge des communes (30 %) serait faite de la manière suivante:

Chalais: 43,2 %; Chippis: 6,7 %; Grône: 8,6 %; Sierre: 41,5 %.

Importants travaux de réfections routières (secteur Tunnel de Vercorin)

PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

L'évacuation des eaux usées par un réseau performant et bien entretenu fait partie des priorités communales en matière de protection des eaux.

Les constats des dernières années montrent malheureusement que les réseaux d'assainissement du canton du Valais drainent beaucoup trop d'eau claire parasite, en moyenne 50 % des volumes d'eau en entrée de STEP.

Ces eaux claires renchérissent considérablement les frais d'exploitation, jusqu'à Fr. 10'000.-- par litre par seconde d'eau claire, et provoquent des déversements sur les réseaux en réduisant les rendements des STEPS.

Pour mieux identifier et résoudre ces problèmes, les communes ont l'obligation de réaliser un plan général d'évacuation des eaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux. Ce type d'études est actuellement subventionné à 35 % par la Confédération, alors que la subvention cantonale varie de 25 à 45 % en fonction de la capacité financière de la commune.

Le coût global de cette étude devrait s'élever à plus de Fr. 300'000.--, montant à répartir sur une période d'environ cinq ans. Sur ces bases, le Conseil a décidé de procéder à l'étude de ce plan général d'évacuation des eaux et, en vue de préparer le cahier des charges pour faire un appel d'offres auprès des différents bureaux intéressés, il a mandaté le bureau d'études Impact SA, chargé d'établir le document qui permettra la mise en soumission de cette étude. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2003.

CAHIER DES CHARGES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT VERCORIN TOURISME ET DE LA COMMUNE DE CHALAIS

Dans le but de favoriser le développement d'un tourisme de qualité sur le territoire de la commune de Chalais, la société de développement Vercorin Tourisme et la Commune de Chalais arrêtent d'un commun accord le présent cahier des charges avec la répartition des tâches suivantes:

Vercorin Tourisme
- assure l'information, l'animation et la promotion du tourisme local;
- exécute des tâches déléguées;
- représente les intérêts du tourisme local.

La Commune de Chalais quant à elle, par son Conseil
- élabore la politique communale du tourisme, Vercorin Tourisme entendu;
- favorise l'économie touristique;
- planifie et réalise les équipements touristiques;
- perçoit les taxes de promotion touristique étant précisé que la perception des taxes de séjour est en revanche laissée par délégation à la compétence de Vercorin Tourisme.

En matière d'information et de promotion:

Tâches de Vercorin Tourisme
- assurer le bon fonctionnement du bureau de l'OT;
- engager le personnel touristique;
- fournir la documentation touristique;

Une desservance Chalais-Vercorin assurée avec la nouvelle ré-organistion des transports publics.

- organiser le bureau de l'office du tourisme;
- définir la stratégie de la promotion touristique.

Tâches communales
- mettre à disposition gratuitement les locaux équipés et leurs annexes;
- assurer les charges d'entretien de ces locaux et de leurs équipements;
- participer annuellement aux charges de Vercorin Tourisme, pour les tâches de promotion (prospectus et publicité etc.) par le versement d'une contribution annuelle de Fr. 10'000.-- (part communale à la TPT).

Les investissements d'équipements administratifs non reconnus sont à la charge de Vercorin Tourisme (parc informatique, machines de bureau etc.)

En matière d'animation

Tâches de Vercorin Tourisme
- assurer par des manifestations de qualité l'accueil des hôtes, leur confort et tout mettre en oeuvre pour agrémenter le séjour de la clientèle durant la période touristique;
- Vercorin Tourisme pourra à cet effet disposer gratuitement des équipements et des infrastructures de la Commune et/ou de la Bourgeoisie,(Maison Bourgeoisiale, parc à moutons, bibliothèque, salle polyvalente, sous réserve des autorisations spécifiques).

Tâches communales
- participer à l'élaboration d'un programme de manifestations attractif, par l'intermédiaire de ses représentants au sein de Vercorin Tourisme;
- allouer une subvention communale à Vercorin Tourisme de 30% du budget animation avec un maximum de Fr. 10'000.-- ;
- mettre à disposition le vin nécessaire pour les réceptions touristiques, avec un maximum de 300 bouteilles par année.

En matière d'équipements et d'infrastructures

D'une manière générale, il est relevé que la compétence d'investir et d'entretenir les équipements et les infrastructures touristiques relève de la seule compétence de la commune de Chalais.

Tâches de Vercorin Tourisme

- Vercorin Tourisme transmet à l'Autorité Communale les requêtes qu'elle juge utiles et signale également toutes les remarques concernant les tâches d'entretien enregistrées au sein de son office du tourisme ;
- sur délégation du Conseil Communal, Vercorin Tourisme exécute les tâches qui lui sont confiées.

Tâches communales

La Commune assume sous sa responsabilité les tâches suivantes:

- entretien des chemins pédestres;
- fourniture et pose de la signalisation touristique;
- entretien des promenades, notamment le Tour du Mont;

Travaux routiers sur les falaises de Briey

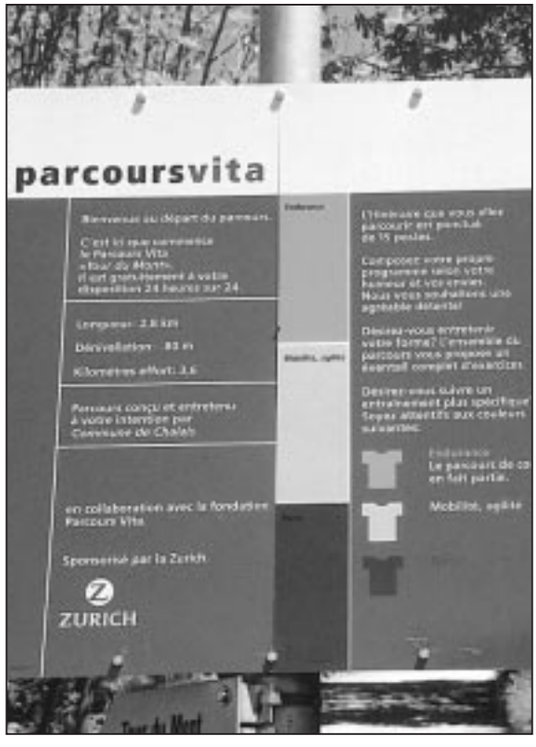

Un parcours vita tout neuf et flamboyant au tour du Mont de Vercorin

- entretien et balisage des promenades hivernales;
- ouverture de la piste de randonnée hivernale Vercorin – Grimentz;
- entretien du chemin pédestre du Bisse de Vercorin en collaboration avec le Consortage;
- entretien des places de jeux et d'agrément, jeux d'enfants des Mayens, du Creux du Lavio et du Mini Golf, y compris son exploitation;
- entretien de la zone du Creux du Lavio en concours et en collaboration avec l'association Pro Lavio;
- la pose et l'entretien des bancs publics;
- les liaisons touristiques par bus Vercorin – Grimentz;
- la navette Téléphérique/Télécabine;
- l'entretien des parcs et jardins, les alentours du centre administratif, sa terrasse;
- le parc à moutons, le local du matériel;
- la fourniture et la pose des décorations de Noël;
- l'embellissement du village, fleurs, drapeaux, décorations, panneaux de bienvenue;

COMPTES DE LA COMMUNE

Les comptes de l'exercice 2001 s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle loi fiscale qui d'une manière générale a allégé les impôts tant des personnes physiques que des personnes morales.

On avait donc tout à craindre de ces nouvelles déclarations car d'une part, il est difficile de contenir les nouvelles charges de fonctionnement et d'autre part la diminution des recettes a des répercussions directes sur notre capacité de financement.

En affichant une marge d'autofinancement de plus de fr. 1'700'000.- , on peut raisonnablement montrer un certain optimisme pour l'avenir et se déclarer pleinement satisfait de cette situation comptable.

Les comptes 2001 viennent une fois de plus contredire les pronostics peu sérieux qu'on ne peut faire taire sur le moment. Mais il arrive nécessairement des rendez-vous qu'il ne faut pas manquer.

Les résultats que nous publions font partie des mises au point chiffrées qui se passent de tout commentaire. Alors n'insistons pas plus longuement et place aux chiffres:

Endettement de la Commune

L'ambitieux programme d'investissements des années 1995, suivi des réalisations publiques comme l'école de Vercorin, la salle polyvalente de même que l'effort qui avait été entrepris pour doter la Commune d'équipements de qualité, nous avait plongé dans un endettement important mais supportable.

Nos engagements en la matière ont été respectés puisque après ce pic d'endettement devait suivre une phase de consolidation des finances communales avec un objectif de ramener la dette communale à hauteur d'une marge d'autofinancement respectable.

Le pari est pleinement tenu et l'objectif atteint.

Cet exercice 2001 nous permet de réduire la dette communale de fr. 700'000.- et de la fixer au 31.12.2001 à hauteur de fr.16'800'000.-

En matière d'investissements, nous avons dépensé un montant net de fr. 999'882.70 entièrement financé par la marge d'autofinancement. En outre, comme cette dernière est supérieure aux investissements, elle nous permet de dégager un bénéfice d'exercice, avant amortissement de fr.764'953.-

Conclusions

Nos comptes communaux peuvent être qualifiés de bons. Ils nous rassurent par rapport à la nouvelle loi fiscale. En tout cas, ils nous mettent à l'abri de mauvaises surprises et nous permettront de présenter avec sérénité le prochain programme des investissements souhaitables.

Le centre sportif des Zittes de même que la construction de la crèche communale ne devraient pas se heurter à des problèmes de financement.

Autre sera la question de l'opportunité des projets et de son programme de réalisations mais ces questions-là ne pourront être détournées en prenant l'excuse d'une situation financière discutable.

De là à s'emballer, c'est un pas à ne pas franchir. En revanche, il existe une juste place pour des projets raisonnables.

Recettes de fonctionnement

1997	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*
7'580'381.-	7'629'639.-	7'570'345.-	8'738'708.-	8'797'562.-

Charges de fonctionnement

1997	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*
5'826'463.-	6'016'400.-	6'064'237.-	6'716'463.-	7'032'726.-

Marge d'autofinancement

1997	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*
1'753'918.-	1'613'238.-	1'506'107.-	2'022'244.-	1'764'836.-

Evolution de la dette communale

1992	*1993*	*1994*	*1995*	*1996*
15'498'790.-	15'684'488.-	15'932'773.-	16'340'414.-	18'947'611.-
1997	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*
20'678'006.-	18'404'500.-	17'782'375.-	17'531'820.-	16'851'774.-

COMPTES DE LA BOURGEOISIE

Avec des recettes de **Fr.154'618.96** et des dépenses de **Fr. 71'585.56**, l'exercice 2001 de la Bourgeoisie boucle avec une marge d'autofinancement de **Fr. 83.033.-**

Cette marge d'autofinancement nous permet de financer les investissements qui se sont élevés à Fr. 195.068.10 pour des recettes de Fr. 149'707.95 soit un investissement net de Fr. 45'360.15

La dette de la Bourgeoisie au 31.12.2001 s'élève à **Fr. 1'367'736.75**

Dans ce montant est compris le prêt communal de Fr. 870'000.- consacré à la restauration de la maison bourgeoisiale de Vercorin. La location de cette bâtisse faite à la commune couvre l'amortissement et les intérêts de cette dette, de telle sorte qu'il convient de fixer la dette de la Bourgeoisie de Chalais à hauteur de **Fr. 497'736.75**.

Quant au budget de 2002, le Conseil a arrêté des dépenses de fonctionnement de Fr. 197'200.- pour des recettes de Fr. 71'860.- soit une marge d'autofinancement de Fr. 125'340.-.

Signalons des investissements forestiers nets pour un montant de Fr. 56'400.-

COMPTES 2001 COMMUNE

	COMMUNE DE CHALAIS	BILAN AU 31.12.2000		BILAN AU 31.12.2001	
		Actif	Passif	Actif	Passif
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
90.100.00	Caisse	2'116.80		2'006.95	
90.101.00	Compte de chèques postaux	4'606.55		113.60	
90.112.00	Débiteurs Compte collectif	2'138'887.10		2'104'670.55	
90.120.00	TSA dépôt garantie antennes radio	425.00			
90.121.00	Titres divers	1.00		1.00	
90.121.02	Actions FMV	35'000.00			
90.121.03	Actions SIESA	T402'000.00		1402'000.00	
90.121.51	Prêt au téléphérique SA	500'000.00		500'000.00	
90.121.52	Prêt à la Bourgeoisie	842'730.00		870'000.00	
90.123.00	Immeubles du patrimoine financier	1.00		1.00	
90.129.00	Amenagement agricole Zamplans-Crétillons	50'000.00		25'000.00	
90.133.00	Subsides à encaisser Estimations	T106'410.80		463'410.80	
90.139.00	Autres actifs transitoires	574'475.80		942'745.00	
	Administration	440'000.00		420'000.00	
	Sécurité	920'000.00		840'000.00	
	Instruction	5'580'000.00		5'370'000.00	
	Loisirs et Culte	258'000.00		195'000.00	
	Santé	260'000.00		200'000.00	
	Travaux	4'218'000.00		3'849'000.00	
	Environnement	150'000.00		150'000.00	
	Economie	100'000.00		60'000.00	
	Eaux	2'860'000.00		2'740'000.00	
	Egouts	40'000.00		30'000.00	
	Ordures	350'000.00		320'000.00	
90.200.00	Créanciers		T465'855.60		925'638.10
90.201.00	Créanciers salariés		23'514.35		40'636.35
90.206.00	Banque Raiffeisen Chalais c/c		188'063.00		61'813.00
90.206.10	Banque Cantonale VS c/c		311'177.50		388'735.25
90.206.20	UBS c/c		105'575.70		211'999.67
90.206.21	UBS ATFX		750'000.00		900'000.00
90.206.50	Crédit Suisse c/c		43'045.50		39'289.85
90.210.12	Banque Cantonale VS (Intempéries 90)		152'313.00		99'357.40
90.210.13	Banque Cantonale VS (Consolidation)		200'446.25		149'716.85
90.220.00	Banque Raiffeisen Chalais (Classes)		900'000.00		900'000.00
90.220.10	Banque Cantonale VS (Libor)		999'850.00		999'850.00
90.220.11	Banque Cantonale VS (Libor école)		2000'000.00		2000'000.00
90.220.12	Banque Cantonale VS (MB Vercorin)		450'000.00		400'000.00
90.220.13	Banque Cantonale VS (Consolidation)		1'900'000.00		1'800'000.00
90.220.41	UBS (A terme)		4'934'000.00		4'424'000.00
90.220.42	UBS		2'200'000.00		2'200'000.00
90.220.44	UBS				2'000'000.00
90.220.50	Crédit Suisse		940'000.00		910'000.00
90.220.90	Caisse Nationale Accident		872'000.00		700'000.00
90.220.92	Winterthour Vie assurance		2030'000.00		
90.240.00	LIM Ofsamt 235.06.001/7 Route travers-Vercorin		27'600.00		13'700.00
90.240.10	LIM Ofsamt 235.05.004/6 Eau potable de Vercorin		82'000.00		55'200.00
90.240.11	LIM VS 5020 Eau potable de Vercorin		19'260.00		8'000.00
90.240.20	LIM Ofsamt 235.07.005/9 Centre adm. de Vercorin		45'000.00		33'750.00
90.240.21	LIM VS 5060 Centre adm. Vercorin		45'000.00		33'750.00
90.240.40	LIM Ofsamt 235.03.011/1 Réfection école Chalais		212'800.00		189'100.00
90.240.50	LIM Ofsamt 235.03.014/5 Ecole de Vercorin		738'000.00		682'500.00
90.240.60	LIM Ofsamt 235.02.010/4 MB Vercorin		180'000.00		200'000.00
90.240.61	LIM VS 5166 MB Vercorin		180'000.00		200'000.00
90.255.00	Bénéfice cure de Chalais		123'530.75		123'530.75
90.256.00	Bénéfice cure de Vercorin		233'287.45		233'287.45
90.259.00	Retenues de garanties effectuées		1'000.00		2'240.00
90.260.00	Intérêts calculés		11'932.00		25'520.00
90.269.00	Autres passifs transit.		435'808.00		611'367.40
90.280.00	Constructions d'abris PC		715'951.25		734'156.25
90.280.20	Fonds de rénovation des vieilles bâtisses		68'528.20		
90.290.00	Découvert net	T705'965.78		1698'872.50	
90.291.00	Variation du découvert (+ augmentation, - diminution)	-7'093.28		312'299.12	
	Bilan	**23'636'628.55**	**23'636'628.55**	**22'497'118.52**	**22'497'118.52**

	COMMUNE DE CHALAIS	COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01	**Administration générale**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.300.00	Indemnités des autorités	88'745.20		106'000.00		104'672.30	
01.300.30	Bureau de vote, élections	6'026.50		4'000.00		5'512.00	
01.300.50	Commissions communales	15'550.25		19'000.00		27'798.90	
01.301.00	Personnel du bureau communal	257'405.40		280'000.00		292'461.25	
01.303.00	Charges sociales	55'441.05		70'000.00		64'811.50	
01.310.00	Fournitures de bureau et mobilier	45'543.30		40'000.00		48'153.95	
01.311.00	Achat de vignettes et cartes d'identités	4'162.45		4'000.00		3'902.15	
01.317.00	Représentations et réceptions	39'172.05		40'000.00		43'958.55	
01.317.02	Festivités de l'an 2000	34'093.00					
01.317.03	Recensement 2000	18'519.95					
01.317.04	Exposition Ed. VALLET	10'210.00					
01.317.05	Drapeau communal	14'916.70					
01.318.00	Information communale	10'522.05		10'000.00		8'918.60	
01.318.10	Contrôle de la comptabilité	3'800.00		6'000.00		4'500.00	
01.318.20	Ordinateurs et programmes	17'609.65		26'000.00		29'703.20	
01.318.30	Frais d'encaissement	10'475.60		10'000.00		20'300.45	
01.318.40	Frais juridiques	6'600.00		2'000.00		1'800.00	
01.318.50	Frais de port et CCP	36'337.52		36'000.00		36'693.97	
01.318.60	Frais de téléphones	13'385.10		13'000.00		11'688.85	
01.318.70	Assurance RC communale	7'187.10		7'150.00		7'630.80	
01.360.00	Location des biens de la Bourgeoisie	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
01.360.01	Loc. Maison Bourgeoisiale de Vercorin	16'000.00		16'000.00		17'749.25	
01.431.00	Emoluments administratifs		9'836.30		12'000.00		9'237.70
01.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/LAA)		2'970.00		2'100.00		3'363.00
01.462.00	Administration de la Bourgeoisie		5'000.00		5'000.00		5'000.00
01.463.00	Administration du Télé. Chalais-Vercorin SA		13'180.20		13'000.00		12'962.70
01.464.00	Administration de la Fondation Antille		10'819.00		11'000.00		10'761.00
01.490.00	Frais de personnel imputés		44'600.00		41'310.00		43'000.00
01	**Administration générale**	**728'702.87**	**86'405.50** **642'297.37**	**703'150.00**	**84'410.00** **618'740.00**	**748'155.72**	**84'314.40** **663'841.32**

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
02	**Sécurité publique**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
02.301.00	Police communale	11'180.15		14'000.00		13'566.35	
02.301.10	Teneur de cadastre et aides	18'487.80					
02.301.20	Officier d'Etat Civil	12'003.95		12'000.00		6'229.65	
02.301.30	Solde des sapeurs pompiers	14'000.00		14'000.00		15'500.00	
02.301.40	Administration de la protection civile	5'560.70		5'000.00		5'000.00	
02.303.00	Charges sociales	6'381.85		6'000.00		2'770.50	
02.310.00	Frais de géomètre (Mensuration)	12'564.90		12'000.00		12'815.95	
02.311.00	Frais de police	462.00		1'000.00		824.50	
02.312.00	PCi - Charges des abris	16'463.95		9'000.00		11'328.50	
02.312.10	PCi - Insér. et frais	426.05		3'000.00		5'782.55	
02.312.20	PCi - Mat. et équipement	809.15		2'800.00			
02.313.00	Amén. bureau du cadastre	11'465.70				4'572.80	
02.314.00	FEU - Instruction et frais d'entretien	7'518.85		4'000.00		8'909.25	
02.314.10	FEU - Sécurité et sinistres	6'888.95		5'000.00		3'682.35	
02.314.20	FEU - Assurance des sapeurs	600.00		700.00		626.00	
02.314.30	FEU - Matériel et équipement	18'028.15		44'000.00		36'376.30	
02.314.40	FEU - Cours cantonaux	4'000.00		6'600.00		5'000.00	
02.315.00	Entretien des parcomètres de Vercorin	2'404.45		1'500.00		1'096.60	
02.318.70	Contrôle poids et mesures	118.00		200.00		132.00	
02.319.00	Permis pour étrangers	8'795.50		9'000.00		8'408.75	
02.343.00	Alimentation du fonds de l'hôtellerie	3'670.75		6'000.00		7'566.80	
02.352.00	Police municipale de Sierre	26'603.95		20'000.00		28'833.40	
02.352.10	Centre Secours Incendie de Sierre	3'645.00		3'500.00		1'237.00	
02.352.11	Etat du Valais Part au SMT 750	1'584.00		2'000.00		3'259.30	
02.353.00	Bourgeoisie de Chalais part. garde forestier	3'823.75		5'000.00		1'213.85	
02.355.00	Installations de tir	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
02.355.10	Part. réfection stand de tir	1'134.55				7'944.40	
02.390.00	Frais de personnel imputés	31'000.00		25'000.00		33'100.00	
02.410.20	Concessions pour les établissements publics		11'326.85		14'000.00		20'189.40
02.410.30	Autorisations communales pour bals, heures-suppl.		2'860.00		4'000.00		2'640.00
02.430.00	FEU - Taxe d'exemption		40'821.30		45'000.00		38'124.30
02.431.00	Bureau des étrangers		15'933.05		14'000.00		15'966.05
02.432.00	Emoluments du cadastre		13'404.50		18'000.00		12'321.10
02.437.00	Amendes de police		6'571.60		5'000.00		8'309.00
02.437.01	Recettes des parcomètres de Vercorin		6'280.30		9'000.00		12'391.40
02.437.02	Compensation financière pour place de parc	2'916.05			10'000.00	2'700.00	
02.460.00	PCi - locations d'abris Chalais		16'192.30		8'000.00		15'405.80
02.460.10	PCi - Locations d'abris Vercorin		2'460.10		6'000.00		3'920.00
02.461.00	FEU - Subv. matériel		5'307.30		27'000.00		21'620.45
02.461.30	Subv. registre contrib.		1'216.00		1'200.00		1'293.50
02	**Sécurité publique**	**237'418.15**	**126'373.60**	**214'300.00**	**161'200.00**	**232'366.80**	**161'908.80**
			111'044.55		**53'100.00**		**90'458.80**

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
03	**Enseignement et formation**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
03.301.00	Conciergerie de l'école de Chalais	66'909.75		64'000.00		67'294.25	
03.301.10	Conciergerie du centre scolaire de Vercorin	24'447.20		25'000.00		18'823.95	
03.301.50	Personnel de transport des élèves de Briey	9'391.05				3'712.70	
03.302.00	Enseignement catéchèse	8'718.60		8'000.00		9'017.65	
03.303.00	Charges sociales	13'296.85		17'000.00		12'646.20	
03.310.00	Matériel et frais scolaires	52'707.15		60'000.00		59'628.72	
03.311.00	Activités scolaires	23'979.00		26'000.00		25'242.60	
03.314.00	Charges des immeubles Ecole de Chalais	63'795.85		66'000.00		64'580.85	
03.314.01	Réfections école Chalais	30'399.60				19'896.90	
03.314.10	Charges des immeubles Ecole de Vercorin	46'520.10		46'000.00		34'294.65	
03.318.80	Transports des élèves	17'419.20		19'000.00		15'985.85	
03.351.00	Traitement du personnel enseignant	621'387.25		666'000.00		621'570.85	
03.352.00	Cycle d'orientation Grône	232'395.45		276'000.00		242'803.00	
03.352.10	Ecolage à Sierre ou à Chippis	8'832.00		6'000.00		16'504.00	
03.352.20	Participation aux écoles spécialisées	17'909.00		20'000.00		18'297.85	
03.352.30	Participation à l'Ecole de solfège	17'000.00		17'000.00		18'600.00	
03.353.00	Itinéraire des apprentis	9'046.50		10'000.00		8'134.20	
03.423.00	Locations maison d'école		9'900.00		12'600.00		10'800.00
03.428.10	Locations Parkings école de Vercorin		10'720.00		10'700.00		7'840.00
03.433.00	Ecolage hors commune		2'870.00				1'680.00
03.461.10	Subsides pour transport des élèves		17'452.40		10'000.00		14'984.00
03.461.50	Subsides pour cours de chant		1'500.00		1'500.00		1'500.00
03	**Enseignement et formation**	**1'248'814.45**	**42'442.40**	**1'312'000.00**	**34'800.00**	**1'247'031.12**	**36'704.00**
			1'206'372.05		**1'277'200.00**		**1'210'327.12**

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
04	**Culture, loisirs et culte**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
04.301.00	Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	52'233.00		53'000.00		53'860.20	
04.301.10	Concierg. Centre adm + Maison bourg. Vercorin	9'000.00		13'000.00		16'191.10	
04.301.50	Personnel d'exploitation des bibliothèques	23'290.40		30'000.00		31'760.30	
04.303.00	Charges sociales	14'466.86		20'000.00		17'569.50	
04.313.00	Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	44'106.55		40'000.00		42'971.00	
04.314.00	Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	21'477.15		19'000.00		17'836.40	
04.315.00	Bibliothèque communale livres et matériel	19'300.50		19'000.00		29'844.45	
04.316.00	Charges des immeubles Maison bourg. Vercorin	5'627.55				8'782.85	
04.352.00	Eglise réformée de Sierre	8'910.00		9'000.00		8'910.00	
04.352.10	Paroisse de Chalais	75'817.80		85'000.00		84'265.47	
04.352.20	Paroisse de Vercorin	49'791.70		48'000.00		37'212.75	
04.365.00	Activités sportives et culturelles	44'296.96		45'000.00		40'663.25	
04.427.00	Locations de la salle polyvalente de Chalais		7'060.00		5'000.00		5'300.00
04.427.10	Locations du Centre administratif de Vercorin		2'000.00				2'300.00
04.427.20	Locations de la salle polyvalente de Vercorin		3'060.00		2'000.00		1'850.00
04.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/CNA)		604.40				
04.465.00	Subside pour exploitation de la bibliothèque		8'255.25		10'000.00		14'356.85
04	**Culture, loisirs et culte**	**368'308.55**	**20'959.65**	**385'000.00**	**17'000.00**	**389'847.27**	**23'806.85**
			347'348.90		**368'000.00**		**366'040.42**

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
05	**Santé**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
05.352.00	Hôpital de Sierre-Loèche	145'833.00		188'000.00		199'927.70	
05.353.00	Clinique Sainte-Claire	29'993.55		34'000.00		34'968.85	
05.366.00	Frais dentaires scolaires	38'316.95		45'000.00		66'373.90	
05	**Santé**	**214'143.50**		**267'000.00**		**250'870.45**	
			214'143.50		**267'000.00**		**250'870.45**

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
06	**Prévoyance sociale**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
06.351.70	Mesures en faveur des handicapés	11'918.00		17'500.00		12'115.15	
06.351.80	Financement AVS et AI	90'562.40		90'000.00		81'598.35	
06.351.90	Financement prestations complémentaires	94'732.30		112'000.00		97'719.10	
06.352.00	Centre Médico-Social	39'266.80		42'000.00		42'786.40	
06.352.20	Participation au CIO	2'877.00		3'000.00		2'748.00	
06.365.00	Service d'assistance	89'204.25		90'000.00		93'800.10	
06.366.00	Participation à la caisse maladie	274'287.65		245'000.00		293'804.20	
06.367.00	Fonds cantonal p/l'emploi	34'417.50		27'000.00		27'114.55	
06.430.00	Subsides pour programmes d'occupation		247.45				
06	**Prévoyance sociale**	**637'265.90**	**247.45**	**586'500.00**		**651'686.85**	
			637'018.45		**586'500.00**		**651'686.85**

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
07	**Travaux publics**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
07.301.00	Employés des travaux publics	199'549.00		210'000.00		209'339.00	
07.301.10	Auxiliaires des travaux publics	3'596.00		20'000.00		35'458.90	
07.303.00	Charges sociales	51'216.00		55'000.00		62'046.05	
07.311.10	Achat et entretien du matériel Travaux Publics	18'899.90		17'000.00		9'319.70	
07.311.20	Entretien et réparation Véhicules travaux publics	19'963.40		20'000.00		19'724.30	
07.312.00	Entretien du réseau électrique	46'165.15		50'000.00		17'638.65	
07.312.50	Electricité pour éclairage public	40'712.25		50'000.00		44'819.20	
07.314.00	Entretien du réseau routier	193'933.00		100'000.00		98'311.45	
07.314.10	Marquage et entretien des places de parc	12'662.60		10'000.00			
07.314.50	Balayage mécanique	22'999.05		24'000.00		29'968.55	
07.316.00	Déblaiement des neiges	69'715.20		75'000.00		68'750.85	
07.351.60	Entretien des routes cantonales	112'369.05		110'000.00		145'132.45	
07.365.10	Transports publics	25'519.00		28'000.00		28'668.00	
07.365.15	Transports touristiques	2'825.30		2'500.00		3'400.00	
07.365.21	Remboursement crédit LIM Téléphérique	33'300.00		33'300.00		33'300.00	
07.423.00	Locations des garages sous l'Eglise		2'600.00		2'000.00		2'000.00
07.423.10	Locations des places de parc Vercorin		4'570.00		2'000.00		1'310.00
07.424.00	Redevances de la station service de Vercorin		1'449.40		1'500.00		1'439.25
07.424.10	Redevances du dépotoir de la Réchy		2'000.00		2'000.00		2'000.00
07.435.00	Facturations à des tiers travaux publics		3'000.00				400.00
07.480.00	Frais de personnel imputés		87'000.00		88'000.00		104'400.00
07	**Travaux publics**	**853'416.90**	**100'619.40**	**801'800.00**	**92'500.00**	**805'807.10**	**111'549.25**
			752'797.50		**709'300.00**		**694'257.85**

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
08	**Protection et aménagement de l'environnement**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
08.301.00	Personnel cimetières, places et chemins	3'294.00		4'000.00		16'887.65	
08.303.00	Charges sociales	381.35		800.00		1'940.40	
08.314.00	Charges des immeubles Chapelle ardente Chalais	388.40		700.00		393.70	
08.314.10	Entretien des bâtiments communaux	9'692.40		5'000.00		8'553.90	
08.314.40	Entret. Parcs, jardins, chemins	27'789.20		25'000.00		40'722.70	
08.314.41	Trait. "ver de la grappe"	13'330.15		15'000.00		15'129.85	
08.314.50	Entretien des bisses et des canaux	24'551.85		10'000.00		29'830.30	
08.315.00	Frais d'inhumation	7'564.70		8'000.00		8'666.10	
08.318.80	Frais de mise à l'enquête publique	9'899.35		12'000.00		11'139.55	
08.360.00	Réfection du bisse de Vercorin	3'812.00					
08.431.00	Permis de construire		23'858.80		25'000.00		23'455.00
08.431.10	Taxes compensatoires de densité		3'748.75				
08.435.00	Cimetière - concessions et inhumations		1'400.00		1'000.00		700.00
08.436.00	Locations de la chapelle ardente		1'900.00		1'000.00		1'300.00
08.437.00	Amendes de constructions		13'700.00		3'000.00		2'500.00
08.438.00	Location du domaine Communal						1'407.50
08.439.00	Part des propr. au trait. du ver de la grappe		21'670.05		20'000.00		21'387.20
08.461.90	Subsides pour entretien des bisses et canaux		12'995.60		5'000.00		18'500.00
08	**Protection et aménagement de l'environnement**	**100'683.40**	**78'973.20**	**80'500.00**	**55'000.00**	**133'264.15**	**70'249.70**
			21'998.20		**25'500.00**		**63'014.45**

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
09	**Services économiques**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
09.301.00	Inspecteur du bétail	678.05		1'000.00		702.10	
09.303.00	Charges sociales	71.10		100.00		66.80	
09.312.00	Tenue du registre des vignes	1'660.00					
09.314.00	Charges écuries commun. de Vercorin	242.70		1'000.00		246.05	
09.314.10	Droits d'eau	4'519.00		4'000.00		3'867.00	
09.350.00	Sierre Région	5'864.70		6'000.00		6'015.00	
09.351.00	Ass. retour des forces hydrauliques	11'627.95				2'071.95	
09.362.01	Adduction d'eau Ziettes	12'287.00				4'500.00	
09.362.05	Améliorations agricoles Zamplan-Crétillon					20'000.00	
09.362.06	Halle du Triage Forestier					9'040.00	
09.363.00	Bureau de l'OT Vercorin	10'800.00		10'800.00		10'800.00	
09.364.00	Base de Riccard mesures urgentes	5'875.00				7'423.00	
09.365.00	Promotion touristique AIDA	17'500.00		17'500.00		17'500.00	
09.365.10	Participation à Pro-Laviroz	10'000.00		16'000.00		10'000.00	
09.365.40	Insémination artificielle	3'120.00		1'800.00		2'310.00	
09.410.30	Concessions et redevances hydrauliques		102'369.85		136'000.00		65'112.90
09.410.40	Energie gratuite ristourne Sierre-Energie		128'925.50		120'000.00		111'565.45
09.430.00	Location des bureaux - OT		10'800.00		10'800.00		10'800.00
09.431.00	Location du minigolf de Vercorin		1'461.60		1'000.00		3'217.55
09.432.00	Locations écuries commun. de Vercorin		6'500.00		6'500.00		6'500.00
09.460.00	Subside pour la tenue du registre des vignes		1'178.00				
09	**Services économiques**	**84'325.50**	**251'234.95**	**58'200.00**	**274'300.00**	**94'540.90**	**197'196.90**
		166'909.45		**216'100.00**		**102'655.00**	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
10	**Finances et impôts**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
10.312.00	Charges de l'immeuble "La Forge"	6'801.75		5'200.00		3'891.65	
10.319.00	Pertes sur débiteurs	169'359.00		55'000.00		215'834.95	
10.319.10	Remises d'impôts	14'440.55		5'000.00		10'891.80	
10.319.15	Intérêts et escomptes accordés	121.80		500.00		153.10	
10.319.20	Impôt cantonal	6'121.80		7'000.00		7'044.60	
10.321.00	Dettes à court terme	54'092.50		60'000.00		52'852.88	
10.321.50	Intérêts rémunératoires	13'046.30		8'000.00		8'203.90	
10.322.00	Dettes à moyen terme	20'869.55		20'000.00		16'331.00	
10.324.00	Dettes à long terme	689'338.90		800'000.00		744'225.75	
10.341.00	Péréquation financière	46'855.30		49'435.00		49'435.60	
10.342.00	Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	13'166.35		12'500.00		14'525.70	
10.343.00	Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4'201.00		4'500.00		4'357.00	
10.400.00	Impôt sur le revenu des personnes physiques		4'917'314.20		4'160'000.00		4'809'299.85
10.400.10	Impôt sur la fortune des personnes physiques		414'166.80		320'000.00		331'315.30
10.400.30	Impôt prélevé à la source		29'822.20		30'000.00		95'312.62
10.400.40	Impôt personnel		19'841.00		20'000.00		21'879.90
10.400.50	Impôt forfaitaire		44'613.65		16'000.00		35'338.40
10.400.60	Impôt s/immeubles bâtis Art. 188		51'930.55		51'000.00		58'157.55
10.401.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés		137'230.55		80'000.00		104'784.20
10.401.10	Impôt sur le capital des sociétés		72'681.95		60'000.00		166'432.05
10.402.00	Impôt foncier des personnes physiques		234'231.05		216'000.00		201'079.45
10.402.10	Impôt foncier des sociétés		42'597.80		28'000.00		105'235.75
10.403.00	Impôt sur les gains immobiliers		7'275.05		10'000.00		12'537.75
10.405.00	Impôt sur les successions et les donations		4'541.00		10'000.00		43'006.40
10.406.00	Impôt sur les chiens		10'321.00		11'000.00		10'619.00
10.422.00	Rendement des titres		944.75		1'800.00		722.80
10.422.10	Intérêts des CIC et des placements à vue						177.00
10.422.30	Intérêts de retard et frais récupérés		49'640.70		40'000.00		48'535.70
10.422.40	Actes de défauts de biens récupérés		201.65				4'460.75
10.423.00	Locations du bâtiment de "La Forge"		14'880.00		15'000.00		14'880.00
10.444.00	Péréquation financière		230'568.00		202'201.00		202'201.00
10.491.00	Intérêts passifs imputés		358'943.43		416'000.00		418'389.70
10	**Finances et impôts**	**1'038'412.80**	**6'647'435.33**	**1'027'136.00**	**5'665'001.00**	**1'127'747.93**	**6'672'355.17**
		5'609'022.53		**4'637'865.00**		**5'544'607.24**	

COMPTES 2001 DES SERVICES PUBLICS

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
11	**Eau potable**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
11.301.00	Personnel de surveillance station de traitement	13'936.00		17'000.00		13'899.90	
11.303.00	Charges sociales	2'636.85		2'300.00		2'896.20	
11.314.00	Entretien du réseau d'eau	57'519.75		50'000.00		91'153.40	
11.314.50	Exploitation de la station des Planards	28'210.50		30'000.00		21'221.20	
11.319.00	TVA s/service d'eau			600.00		559.50	
11.390.00	Frais de personnel imputés	39'900.00		30'200.00		30'000.00	
11.391.00	Intérêts passifs imputés	254'012.41		303'000.00		304'331.00	
11.434.00	Taxe annuelle d'eau		543'296.40		540'000.00		560'041.30
11	**Eau potable**	**426'216.51**	**543'296.40**	**433'100.00**	**540'000.00**	**464'063.20**	**560'041.30**
		117'079.89		**106'900.00**		**75'978.10**	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
12	**Egouts**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
12.314.00	Entretien du réseau des égouts	66'834.85		45'000.00		48'248.85	
12.319.00	TVA s/service d'égouts			18'000.00		16'731.90	
12.352.30	Step de Granges	162'600.70		200'000.00		180'739.55	
12.390.00	Frais de personnel imputés	27'500.00		22'700.00		24'800.00	
12.391.00	Intérêts passifs imputés	62'784.33		52'000.00		42'192.45	
12.434.00	Taxe annuelle d'égouts		468'009.60		495'000.00		495'450.05
12	**Egouts**	**320'919.88**	**468'009.60**	**337'700.00**	**495'000.00**	**312'712.75**	**495'450.05**
		147'089.72		**127'300.00**		**182'737.30**	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
13	**Hygiène**	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
13.301.00	Personnel de surveillance des déchetteries	14'782.00		15'000.00		16'178.30	
13.303.00	Charges sociales	210.15		2'000.00		166.45	
13.318.00	Enlèvement des ordures	74'654.60		51'000.00		54'939.75	
13.318.05	Enlèvement des ordures collectes séparées			32'000.00		33'494.60	
13.318.10	Frais d'exploitation des déchetteries	61'863.10		60'000.00		64'071.30	
13.319.00	TVA s/service d'hygiène			13'000.00		13'333.20	
13.352.30	UTO - Uvrier	231'898.90		265'000.00		222'073.05	
13.390.00	Frais de personnel imputés	33'200.00		23'410.00		39'500.00	
13.391.00	Intérêts passifs imputés	42'146.69		61'000.00		71'866.25	
13.434.00	Taxe annuelle enlèvement des ordures		356'410.60		355'000.00		373'288.10
13.435.00	Ventes de bons pour les déchetteries		16'300.00		16'000.00		20'700.00
13	**Hygiène**	**458'755.44**	**372'710.60**	**522'410.00**	**371'000.00**	**517'622.90**	**393'988.10**
			86'044.84		**151'410.00**		**123'634.80**

COMPTES 2001
DES INVESTISSEMENTS

COMMUNE DE CHALAIS		INVEST 2000		B INVEST 2001		INVEST 2001	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Investissements	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.902.00	Ordinateur AS/400	40'049.15					
01.902.01	Mises à jour AS/400	49'129.10					
01.902.02	Réseau informatique secrétariat communal			20'000.00		20'000.00	
02.904.01	Mensuration fédérale Lot VI - part communale	60'171.60					
02.904.02	Mensuration fédérale Lot IV - complément	284'729.65				22'082.70	
02.614.00	Mensuration fédérale Lot V - part des privés						10'705.50
02.614.01	Mensuration fédérale Lot VI - part des privés		237'688.65				313.00
03.506.00	Equipement informatique			20'000.00		20'000.00	
04.503.03	Locaux administratifs	60'381.10		50'000.00		11'349.15	
04.503.04	Réfection lumières SPC			40'000.00		31'716.20	
04.503.05	Bibliothèque de Vercorin					16'532.95	
04.506.00	Equipements de loisirs			60'000.00			
04.525.00	Participation orgue église de Chalais	20'000.00					
04.525.00	Participation à la Spirale de la Foi			30'000.00			
07.500.00	Routes communales			280'000.00			
07.500.10	Etudes d'aménagements publics			50'000.00		5'907.00	
07.501.41	Réfection route centre de Vercorin	70'000.00				28'925.50	
07.501.42	Réfect. route du Désertet					139'849.10	
07.501.43	Réfection rte des Zittes					27'809.75	
07.501.44	Réfection rte Avouintzett					20'035.95	
07.501.50	Route des Zittes	293.70				3'537.60	
07.501.60	Route de la Loewatir Briey	9'102.90				22'877.20	
07.502.70	Place de Réchy	122'431.90				13'313.15	
07.502.90	Prot rte Chalais-Vercorin			50'000.00		59'821.80	
07.503.00	Parking sous la cure	23'902.75					
07.504.30	Eclairage public	34'856.90		30'000.00		10'867.50	
07.504.60	Achats et expropriations de terrains	103'239.95		210'000.00		239'031.95	
07.521.00	Part. à la construction des routes cantonales	30'387.20				30'000.00	
07.661.00	Route de la Réchy Subside lit de la Réchy		85.55				
08.501.00	Etudes d'aménagement du territoire					9'140.00	
08.503.00	Tour de Chalais	33'764.25					
08.504.00	Assainissement des forêts la Sapina et le Ban	46'158.85				6'789.60	
08.505.00	Rénovation des vieilles bâtisses			60'000.00		73'137.40	
08.660.00	Assainissement des forêts de la Sapina et du Ban		72'190.65				
08.661.00	Subside plan aménagement du territoire	2'441.85					6'535.45
09.501.01	Parcours-Vita de Vercorin			20'000.00		38'969.15	
09.502.00	Particip. à Pro-Lavioz	28'775.80					
09.502.01	Terrain sportif du Lavioz			50'000.00		38'493.95	
11.500.00	Réseau de distribution d'eau potable			50'000.00		18'113.15	
11.501.20	Modification station de traitement des Planards	51'888.15		40'000.00		71'013.00	
11.501.30	Eau potable des Mayens Conduite cabane du bisse	330'907.40					11'158.50
11.506.00	Cadastre souterrain					27'449.55	
11.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		50'905.95		15'000.00		3'689.85
12.500.00	Réseau des égouts	9'572.55		60'000.00		22'255.90	
12.610.00	Taxes de raccordement au réseau des égouts		50'082.00		15'000.00		11'288.50
13.503.00	Installations MOLOK pour le ramassage à Vercorin	16'909.75					
13.504.00	Installations MOLOK pour le ramassage à Chalais	65'683.65				1'050.20	
13.505.00	Bennes à papier et places					14'198.10	
13.600.00	Vente des cabanes à ordures de Vercorin		1'050.00				600.00
	Investissements	**1'493'777.65**	**411'602.80**	**1'120'000.00**	**30'000.00**	**1'044'273.50**	**44'398.80**
			1'082'174.85		**1'090'000.00**		**999'882.70**

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2000		BUDGET 2001		COMPTES 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Amortissements	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.330.00	Administration générale	129'178.25		40'000.00		40'000.00	
02.330.00	Sécurité	67'212.50		80'000.00		91'064.20	
03.330.00	Enseignement et formation	230'000.00		230'000.00		230'000.00	
04.330.00	Culture loisirs et culte	112'381.10		110'000.00		122'598.30	
05.330.00	Santé	110'000.00		60'000.00		60'000.00	
06.330.00	Prévoyance sociale						
07.330.00	Travaux publics	870'438.60		741'000.00		970'976.50	
08.330.00	Protection et aménagement de l'environnement	30'790.30		45'000.00		82'437.55	
09.330.00	Services économiques	94'525.80		100'000.00		117'463.10	
10.330.00	Finances et impôts						
11.330.00	Eau potable	226'669.60		220'000.00		221'727.35	
12.330.00	Egouts et eaux claires	19'490.55		20'000.00		20'967.40	
13.330.00	Enlèvement et traitement des ordures	61'543.40		60'000.00		49'648.30	
	Amortissements	1'952'250.10	1'952'250.10	1'706'000.00	1'706'000.00	2'006'882.70	2'006'882.70

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001 FONCTIONNEMENT		COMPTES 2001 INVESTISSEMENTS		COMPTES 2001 AMORTISSEMENTS	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Récapitulation	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1	Administration	745'155.72	84'314.40	20'000.00		40'000.00	
2	Sécurité publique	232'366.80	151'908.00	22'092.70	11'018.50	91'064.20	
3	Enseignement et formation	1'241'031.12	367'704.00	20'000.00		230'000.00	
4	Culture, loisirs et culte	389'847.27	23'806.85	59'598.30		122'598.30	
5	Santé	290'870.45				60'000.00	
6	Prévoyance sociale	651'095.85					
7	Travaux publics	805'807.10	111'549.25	601'976.50		970'976.50	
8	Protection et aménagement de l'environnement	133'264.15	70'249.70	69'073.00	6'635.45	82'437.55	
9	Services économiques	96'540.90	197'195.90	77'463.10		117'463.10	
10	Finances et impôts	1'121'747.93	6'672'355.17				
11	Eau potable	484'063.20	560'041.30	116'575.70	14'848.35	221'727.35	
12	Egouts	312'712.75	496'460.05	22'255.90	11'288.50	20'967.40	
13	Hygiène	517'622.90	393'988.10	15'248.30	600.00	49'648.30	
	TOTAL	7'032'726.14	8'767'562.72	1'044'273.50	44'390.80	2'006'882.70	
	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	1'764'836.58					
	INVESTISSEMENTS NETS				999'882.70		
	AMORTISSEMENTS						2'006'882.70

BOURGEOISIE DE CHALAIS	COMPTES 2000	BUDGET 2001	COMPTES 2001	BUDGET 2002
CHARGES DE PERSONNEL				
3000 CONCIERGERIE MAISON BOURGEOISIALE	6'564.60	6'500.00	6'420.50	6'500.00
3010 OFFICIER D'ETAT-CIVIL	3'084.75	3'500.00	3'678.90	3'500.00
3030 CHARGES SOCIALES	1'067.75	1'500.00	1'021.85	1'500.00
	10'666.50	11'500.00	11'121.15	11'500.00
BIENS ET SERVICES				
3140 CHARGES DES IMMEUBLES	2'616.55	1'500.00	3'909.30	1'500.00
3141 CHARGES MAISON BOURG. DE CHALAIS	17'565.35	6'000.00	5'327.35	6'000.00
3142 CHARGES MAISON BOURG. DE VERCORIN	1'268.30	1'300.00	1'452.05	1'450.00
3150 CHARGES BATIMENTS DE SIGEROULAZ	2'883.90	3'000.00	4'083.65	5'000.00
3160 ENTRETIEN ET SURV. DES FORETS	45'228.95	45'000.00	2'292.10	5'000.00
3170 RECEPTIONS	1'034.00	700.00	0.00	700.00
3175 VINIFICATION	2'568.00	2'600.00	3'210.00	3'210.00
3180 COMPTABILITE ET FRAIS ADMINISTRATIFS	5'687.35	5'500.00	5'500.00	5'500.00
3190 IMPOTS ET COTISATIONS	634.70	3'600.00	5'946.25	4'000.00
	79'679.50	69'200.00	30'526.70	32'360.00
INTERETS PASSIFS				
3210 INTERET DES DETTES	26'686.60	37'000.00	29'943.71	28'000.00
TOTAL DES DEPENSES	116'026.60	117'700.00	71'595.56	71'860.00
REVENU DES BIENS				
4230 DROITS DE SUPERFICIE ET LOCATIONS	58'711.50	50'000.00	50'643.40	50'000.00
4231 LOC. MAISON BOURGEOISIALE CHALAIS	600.00	800.00	1'000.00	800.00
4232 LOC. MAISON BOURGEOISIALE VERCORIN	18'000.00	18'000.00	17'749.25	18'000.00
4233 LOCATION BATIMENTS DE SIGEROULAZ	18'029.60	20'000.00	16'943.80	20'000.00
4240 REVAL. DE BIENS EXPROPRIES				
	95'341.10	97'800.00	95'336.45	97'800.00
CONTRIBUTIONS				
4310 AGREGATION DES NOUVEAUX BOURGEOIS	11'300.00	3'200.00	4'900.00	3'200.00
4350 VENTE DU BOIS	24'084.30	50'000.00	45'268.06	50'000.00
4351 VENTE DE VIN	5'142.85	5'200.00	5'429.00	5'200.00
4360 MESURES SYLVICOLES - ENTRETIEN FORETS	41'761.55	38'000.00	1'471.60	38'000.00
4520 PART COMMUNALE GARDE-FORESTIER	1'448.15	3'000.00	1'213.85	3'000.00
	83'686.85	99'400.00	59'282.51	99'400.00
TOTAL DES RECETTES	179'027.95	197'200.00	154'618.96	197'200.00
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	63'061.95	79'500.00	83'023.40	125'340.00
3300 AMORTISSEMENTS COMPTABLES	63'723.05	78'500.00	83'108.40	78'500.00
BENEFICE DE L'EXERCICE		1'000.00		46'840.00
PERTE DE L'EXERCICE	721.10		76.00	
INVESTISSEMENTS PROPRES				
5810 MESURES SYLVICOLES "COMBACHE"	74'167.60	130'000.00	137'515.60	162'000.00
5811 MESURES SYLVICOLES "LES EVDUETTES"	42'638.95	50'000.00	17'552.50	268'000.00
5820 PART AUX LOCAUX DU TRIAGE DU VALLON	0.00	0.00	40'000.00	
	116'746.55	180'000.00	195'068.10	430'000.00
SUBVENTIONS ACQUISES				
6600 BOUILLET-COMBACHE	67'435.55	117'000.00	133'607.95	145'800.00
6601 LES EVDUETTES	43'597.95	42'500.00	15'100.00	227'800.00
	111'033.50	159'500.00	148'707.95	373'600.00
INVESTISSEMENTS NETS	5'723.05	20'500.00	46'360.15	56'400.00

COMPTES 2001
BUDGET 2002-BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS

ACTIF		2001
DISPONIBLE ET COURT TERME		
1010 CHEQUES POSTAUX		683.30
1020 BANQUE RAIFFEISEN		112'384.80
1050 DEBITEURS		6'263.20
1090 ACTIFS TRANSITOIRES		13'913.85
		133'174.35
PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS		
1410 TITRES		1.00
1430 TERRAINS	62'490.00	
J. PROVISION DE READAPTATION TERRAINS	-62'489.00	1.00
1431 ALPAGES ET PATURAGES	500'000.00	
J. PROVISION DE READAPTATION ALPAGES	-479'000.00	21'000.00
1432 FORETS	2'065'000.00	
J. PROVISION DE READAPTATION FORETS	-1'808'118.00	256'882.00
1433 MAISON BOURGEOISIALE DE CHALAIS		430'000.00
1434 MAISON BOURGEOISIALE DE VERCORIN		0.00
1435 RENOVATION MAISON DE VERCORIN		570'000.00
1436 BATIMENTS DE SIGEROULAZ	290'000.00	
J. PROVISION DE READAPTATION SIGEROULAZ	-218'058.00	71'942.00
1440 MOBILIER		1.00
1450 DEVESTITURES ET MESURES FORESTIERES		0.00
1460 PART AUX LOCAUX DU TRIAGE DU VALLON		30'000.00
		1'570'827.00
TOTAL DE L'ACTIF		1'915'001.35
PASSIF		
DETTES A COURT TERME		
2020 BANQUE RAIFFEISEN		
2021 UBS HE-160'555.0 PRET		80.55
2090 PASSIFS TRANSITOIRES ET CREANCIERS		32'820.55
		32'911.10
DETTES A LONG TERME		
2201 CREDIT COMMERCIAL UBS SA		200'000.00
2202 CREDIT COMMERCIAL UBS SA		400'000.00
2450 PRÊT COMMUNAL POUR MS VERCORIN		870'000.00
		1'470'000.00
FORTUNE		
2900 FORTUNE NETTE AU 1er JANVIER		312'166.25
2901 VARIATION DE FORTUNE		-76.90
		312'089.25
TOTAL DU PASSIF		1'915'001.35

De Chalais...

à Vercorin...

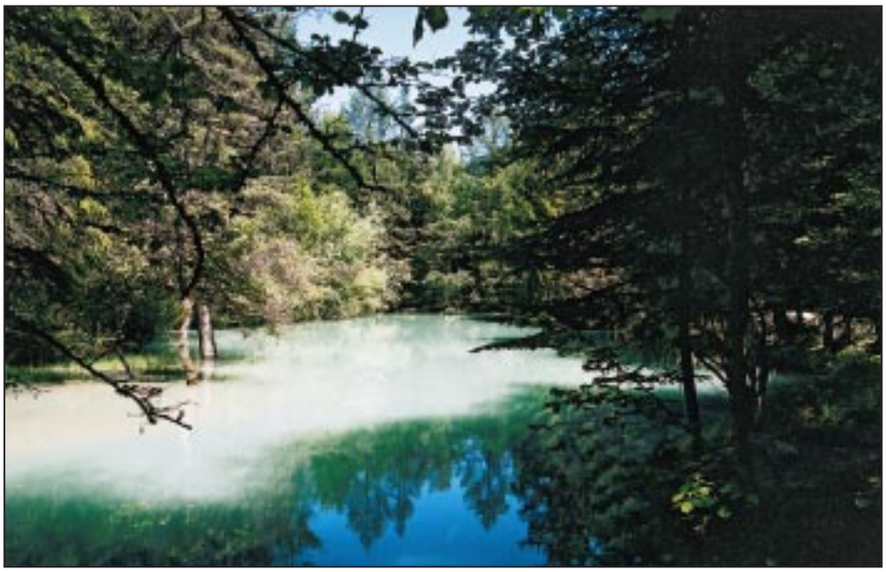

en passant par le petit lac de Briey...

... Le conseil communal vous souhaite un bel été ensoleillé!